

Infos'Chasse 67

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

BULLETIN DE LIAISON

N°20 Juin 2009



Numéro spécial
Assemblées Générales
2009

3 GARANTIE
ANS
100 000 KM

6 vitesses

NOUVEAU DEFENDER

Turbo diesel 122 Ch
boîte manuelle 6 vitesses



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon

NOUVEAU DEFENDER



LAND ROVER partenaire des chasseurs du Bas-Rhin



Alliance Automobiles 4x4

www.landrover-strasbourg.com - E-mail: c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

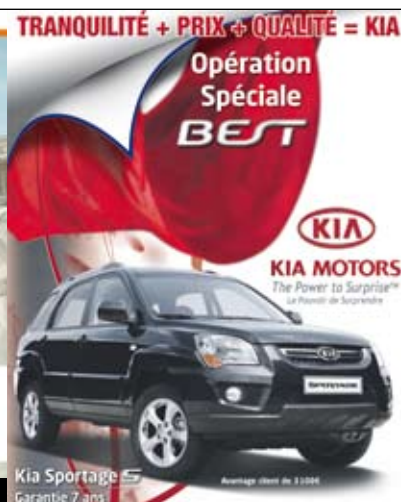
91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Alain Laroche



Kuga. Le nouveau design de Ford.

Ford Kuga

Feel the difference



TRANQUILITÉ + PRIX + QUALITÉ = KIA

Opération
Spéciale
BEST



KIA MOTORS

The Power to Surprise™

La Pouvoir de Surprendre

Kia Sportage
Garantie 7 ans

Kia Sportage S

Garantie 7 ans

A partir de 23 990 €

Modèle présenté Kia Sportage S 2.0i 16V 25 990 € +
option peinture métallique 570 € = 24 360 € (TTC)

- Climatisation • ESP
- Connectique iPod™
- Jantes alliage 17"
- Navigation couleur avec Bluetooth™
- Projecteurs antibrouillard
- Radar de recul
- Régulateur de vitesse

7 ANS
Garantie

Venez profiter
de nos offres spéciales
sur nos véhicules
de Fonction*

SAVERNE
SAVERNE AUTOS
03 88 01 85 85

SELESTAT
KELLER
03 88 58 08 80

SOUFFEL
CROMER
03 88 18 44 50

ILLKIRCH-GRAFF.
ALLIANCE
AUTOMOBILES
03 88 66 60 68

HAGUENAU
WOLFF
03 88 05 40 40

KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57



L'éditorial

de Gérard Lang, président de la Fédération

Chers membres,

Présider à la destinée de la chasse bas-rhinoise n'est pas un long fleuve tranquille et les premiers mois de l'année ont été particulièrement tendus, un énorme grain étant venu se loger dans nos rouages. Je parle bien entendu d'un grain de maïs, la céréale s'étant invitée au menu des discussions entre chasseurs et agriculteurs !

A force de compromis de part et d'autre mais aussi à force de promesses qui devront être tenues, vos représentants ont réussi à ne pas manquer le rendez-vous avec les agriculteurs, fixé par le Schéma départemental de gestion cynégétique. Le 12 mai, les deux parties sont tombées d'accord sur le fait de maintenir les conditions d'agrainage fixées par l'arrêté de 2003, mais désormais le rendez-vous avec nos partenaires du monde agricole pourra se tenir tous les ans et nous avons une obligation de résultat. Pour atteindre ce résultat la fédération s'est engagée à demander l'ouverture de la chasse au sanglier toute l'année, ainsi que le tir en plaine avec source lumineuse sans présence d'un louvetier.

De son côté, le F.I.D.S. mettra en place une commission de travail destinée à régler le problème des « points chauds ». Je le répète, il y a désormais obligation de résultat et dans un an il n'y aura plus d'issue si la situation des dégâts ne s'arrange pas. Si nous sommes arrivés à cet accord c'est d'abord grâce à la compréhension, à la sagesse et au sens de la responsabilité des représentants du monde agricole qui comptent sur notre engagement à réduire les populations, puis à la cohésion entre chasseurs. Ici et là on a pu entendre des avis discordants entre chasseurs, mais la raison l'a emporté et nous sommes restés unis. Les résultats des votes de l'A.G. que vous retrouverez dans ce numéro d'Infos' Chasse le démontrent et j'en profite pour remercier celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Bienvenue et félicitation à nos deux nouveaux administrateurs, qui viendront m'épauler dans la gestion quotidienne de la fédération. Je vous souhaite une belle chasse estivale, mais n'oubliez pas qu'avant et après le brocard, il y a aussi la bête noire !!!

Sommaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION 4

LES NOUVELLES DU BAS-RHIN 5

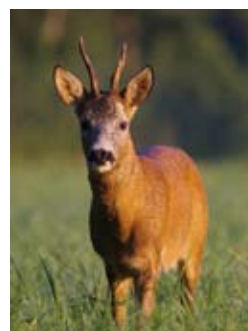
PETIT GIBIER 15

ASSEMBLEES GENERALES 16

ESPACE CHASSE & ENVIRONNEMENT 25

LE DROIT ET VOUS ... 26

PETITES ANNONCES 30



A la Une :

Pour savoir
s'il est bon,
il faut
d'abord
le goûter !

Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang

Rédacteur en chef : Philippe Jaeger
09 63 46 13 51 - pj.envirofaune@wanadoo.fr

Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger

Réalisation graphique : ACStudio

Publicité et impression : EnviroFaune

Dépôt légal : mai 2009

Tirage : 7200 exemplaires

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel: fdc67@wanadoo.fr - Site internet: www.fdc67.fr



Responsable
du service
administratif
**Béatrice
Roecker**
03 88 79 83 85



Responsable
du service
technique
**Patrick
Jung**
06 80 74 70 39



Comptabilité
**Fabienne
Musser**



Techniciens
**Jonathan
Fischbach**
06 86 80 24 85



Secréariat
**Huguette
Boquel**



**Alexandra
Dick**



**Nicolas
Braconnier**
06 80 74 71 61

Si vous recevez *Infos'Chasse 67* gratuitement tous les deux mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !

NOUVEAU

GOUPIL
TAXIDERMIE

OFFRE SPÉCIALE
OUVERTURE
Brocard en cape 260 euros

WALTENHEIM-SUR-ZORN
Tél. 03 69 26 00 95
Mobile 06 61 23 51 55
www.taxidermie-goupil.com

QUALITÉ
GIP



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin tenu le jeudi 16 avril 2009 à 19h30 au siège de la Fédération

Présents :

Le Président :

G. Lang (pouvoir F. Rolin)

Le Vice-Président : M. Gewinner

Le trésorier : Y. Gewinner

(pouvoir M. Ott)

Le trésorier adjoint :

B. Neumann,

Les Administrateurs :

H. Kastendeuch (pouvoir M.

Minck), C. Kleiber, F. Obry,

A. Berthelen, G. de Turckheim,

F. Grasser (pouvoir B. Schnitzler),

A. Nonnenmacher, A. Schaeffer

Absents excusés :

F. Ott, B. Schnitzler, F. Rolin,

F. Minck

- médaille d'or :

Richard Bischoff.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

3°) Résolution discriminatoire pour nos 3 Fédérations à loi locale votée par l'A.G. de la Fédération Nationale des Chasseurs relative au reversement du timbre grand gibier aux 3 FIDS. Dispositions à prendre.

Le Président informe les membres de son intervention ainsi que celle du président de la Moselle lors de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) pour dénoncer la décision discriminatoire de la FNC à l'égard des 3 départements à loi locale de ne rembourser aux FIDS que la moitié des timbres grand gibier des chasseurs.

Une telle intervention est bien du ressort de la FDC car en définitive, il s'agit bien de l'argent de tous les chasseurs.

Dans l'hypothèse où un accord ne serait pas trouvé avec la FNC dans un délai raisonnable, le conseil d'administration donne, à l'unanimité des membres présents et représentés, son accord pour que la FDC intervienne au côté du FIDS à l'occasion d'une procédure judiciaire contre la FNC. La FDC devra être représentée par le même avocat que le FIDS. Me A. Berthelen souhaiterait s'associer aux travaux du groupe des FDC, FIDS et Me Schieber-Herrbach.

4°) Forêt du Fleckenstein «P'tit Fleck» - Dispositions à prendre.

Par 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les membres décident de solliciter une résilia-

tion amiable de la Convention de Partenariat entre La Région Alsace et notre Fédération concernant la gestion de la chasse de la forêt du Fleckenstein .

5°) Divers.

a) Agrainage.

M. Berthelen, membre de la délégation agrainage, rend compte de la rencontre avec les instances agricoles du 4 avril 2009 dont le souhait est un arrêt de l'agrainage du 1er décembre au 28 février. Le souhait des chasseurs est le maintien de l'agrainage cf. au schéma département de gestion. Un nouveau rendez-vous est pris pour le 4 mai 2009.

b) Création d'une commission environnement.

Le Président propose la liste des membres composant la « commission environnement » :

- Pascal Kentzinger (président)
- Aliette Schaeffer
- Ernest Andres
- Claude Bentzinger
- Fernant Grasser
- Christian Weissgerber
- les techniciens de la FDC.

Cette composition est approuvée à l'unanimité.

Documents remis, pour information :

lettre de démission de M. Matthieu HAMMER de la commission des jeunes chasseurs ; questions que souhaitent poser l'Union Cynégétique d'Alsace (UCA) lors de notre A.G. le 25 avril 2009.

Fin de la séance à 22 heures

Le Président,
Gérard LANG

Le Secrétaire,
Fabrice ROLIN

Vos photos

Ce Keiler de 124 Kg vidé a été tiré en plaine au mois de janvier dans la région de Benfeld, par Joseph Gerling. Les défenses très usées affichent néanmoins 17 cm, l'âge étant estimé à 8-9 ans.

Nouveaux-nés ...

Dany Meder a découvert ces deux faons à peine secs en bordure de culture, tandis que de son côté Yves Schneider est tombé sur trois levrauts blottis dans le houblon.



Plus de 20 ans de patience et enfin un doublé. Bravo «Marque» !!!

Courriers

Chasseur depuis 25 ans, j'ai été malheureusement comme beaucoup de mes confrères confronté à un tir qui a débouché sur une recherche au sang. Je voudrais saluer le dévouement et la disponibilité de tous les conducteurs U.N.U.C.R. et de leurs fidèles compagnons, qui sont là quand nous en avons besoin (et ce besoin est grand dans ces moments d'incertitude). Ils sont garants d'une éthique de la chasse pure et noble. Je leur dédie ce message. Merci à vous tous !

J.-M. N.



Chasse artisanale

Le dimanche 22 mars l'atelier de l'armurier Christian Veltz à Obernai, a été envahi par des dizaines de curieux venus découvrir les coulisses d'une armurerie. C. Veltz participait à une journée «portes ouvertes» chez les artisans du canton, l'occasion pour lui de présenter un artisanat intimement lié à la passion cynégétique.



Sainte Catherine printanière



64 élèves des classes de maternelle, CE2 et CM2 de Bergbieten, ont été impliqués dans une opération de revitalisation de la biodiversité du ban communal. Après une intervention en classe menée par Jonathan Fischbach, les enfants et leurs institutrices ont planté huit pommiers de variété rustique. Aliette Schaeffer, présidente de l'association de chasse de Bergbieten, ses partenaires ainsi que Jean-Paul et Emmanuel Zerr, arboriculteurs, ont prêté main forte aux

petites têtes blondes et brunes qui ne tarissaient pas de questions à leur égard ; quel est le rôle du verger, le rôle des chasseurs et agriculteurs, mais aussi comment chacun peut-il contribuer à plus de biodiversité à l'échelle individuelle et locale, autant de thèmes passionnants pour les enfants du village. Une fois les arbres plantés, un goûter arrosé de jus de pommes a été offert aux enfants qui ont repris le chemin de l'école sous les giboulées.

Découvrez toutes les astuces de l'appeau à brocard, sur ce DVD didactique réalisé par le pape allemand de l'appeau, Erich Marek et distribué par Frankonia - 16€.



Nos partenaires



Alain Bulduc, directeur de la concession Isuzu Prestige Autos à Illkirch, a eu le plaisir d'accueillir tous les concessionnaires français de la marque, lors d'un week-end de découverte dans la région de Marlenheim, d'Oberhaslach et de Strasbourg.

24 lecteurs d'Infos' Chasse 67 ont eu la chance de découvrir les coulisses du leader mondial de l'optique de chasse Zeiss en visitant l'usine de Wetzlar, une ville qui possède également un Schiesskino où les alsaciens ont découvert la nouvelle munition Cinéshot de RWS, spécialement développée pour le tir en stand. La journée s'est terminée autour du verre de l'amitié qui fut l'occasion d'un tirage au sort permettant à Heini Kastendeuch de remporter une paire de jumelles Victory RF à télémètre intégré d'une valeur de 2600 €, tandis que Béatrice Voelcker et Michel Zehnacker se voyaient remettre chacun une veste polaire et une casquette Dima Hunting.



EPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUIN 2009

1 juin	☺	04h31 à 22h22
5 juin	☺	04h28 à 22h26
10 juin	☺	04h27 à 22h30
15 juin	☺	04h26 à 22h32
20 juin	☺	04h26 à 22h34
25 juin	☺	04h27 à 22h35

JUILLET 2009

1 juillet	☺	04h30 à 22h34
5 juillet	☺	04h33 à 22h33
10 juillet	☺	04h37 à 22h30
15 juillet	☺	04h42 à 22h26
20 juillet	☺	04h48 à 22h21
25 juillet	☺	04h54 à 22h15

AOÛT 2009

1 août	☺	05h03 à 22h06
5 août	☺	05h08 à 22h00
10 août	☺	05h15 à 21h52
15 août	☺	05h22 à 21h43
20 août	☺	05h29 à 21h34
25 août	☺	05h36 à 21h24

LE CONSEIL DE CLÉMENT

Attention à votre attache-remorque



- Vérifiez la normalisation (normes européennes) de votre attache-remorque.
- Prenez garde au poids tractable de l'attache complète (ferrure et boule).
- L'ajout de platines pour systèmes d'agrainage dispersé, peut diminuer les capacités de tractage de la boule.
- Pensez aux adaptateurs 13 à 7 broches pour rendre compatible les nouveaux faisceaux électriques avec les remorques équipées du faisceau 7 broches.
- Avant utilisation, contrôlez de temps en temps l'état général de l'attache et du faisceau, souvent mis à rude épreuve lors d'un usage tout-terrain.
- N'oubliez pas que le permis E ou EB obligatoire pour :
 - toute remorque d'un PTAC de 750 Kg et plus
 - toute remorque d'un PTAC supérieur au poids de la voiture
 - une somme PTAC voiture + PTAC remorque supérieure à 3.5 T



Le G.G.C. Ried Sud change de braquet



Peu enclins à faire parler d'eux jusqu'à présent, les responsables du groupement se sont retrouvés sous les feux de l'actualité, suite à un cataclysme écologique survenu sur les berges du canal Rhin-Rhône. Les Voies Navigables de France ont en effet décidé de poursuivre le tracé de la piste cyclable reliant Strasbourg à Colmar.

Les chasseurs se sont donc retrouvés face à quelques 15 ha de berges passés au broyeur à la veille de la saison de reproduction. Jean-Luc Spiegel, président du G.G.C. et Joseph Latt le secrétaire, ont immédiatement saisi la F.D.C. 67 et les élus locaux, dont Frédéric Pfliegersdorfer le maire de Marckolsheim et Gérard Simler le conseiller général.

Ces derniers ont bien compris le message qui n'était pas hostile à la piste cyclable, mais destiné à trouver sans délai des mesures compensatoires pour «ne pas perdre d'un côté, tout le bénéfice des aménagements réalisés de l'autre côté».

La Fédération des chasseurs a immédiatement dépêché un technicien sur place et a cosigné une lettre avec Alsace Nature et la LPO pour demander des compensations pour permettre la «re-création» d'une surface au moins équivalente avec des éléments fixes du paysages fa-

vorables à la petite faune de plaine.

L'A.G. du groupement a été l'occasion pour les élus de faire le point sur la situation et de rassurer les chasseurs. Ils ont appris en avant-première que le C.G. 67 avait mis en place un comité de pilotage spécifique au Grand Ried et une enveloppe de 30 000 € pour le canton de Marckolsheim, l'argent étant prévu pour financer des aménagements compensatoires suite aux dégradations écologiques. Comme l'a précisé G. Simler «*le ried ne peut pas se contenter d'être maïsland, il mérite mieux, mais tout doit se faire dans la concertation*».

Autres paroles rassurantes dans la bouche du maire de Marckolsheim, à propos de l'afflux de cyclistes que générera la nouvelle piste : «*les usagers urbains doivent comprendre qu'ils ont accès à la nature car les*



utilisateurs de la nature et les propriétaires sont d'accord. La nature n'est pas un parc public où chacun est libre de faire ce qu'il veut».

Après ce sujet sensible, l'assemblée a suivi son cours. Au menu des opérations courantes, il est prévu la création de deux commissions dédiées au petit et au grand gibier, de poursuivre les aménagements de parcelles (déjà 90 ha de moutarde en 2008), de parrainer des jeunes chasseurs et de les mettre à profit pour les opérations «tir de nuit», de dynamiser les relations avec les territoires de chasse attenants au groupement et enfin de poursuivre les commandes groupées de pierres à sel.

Deux évènements exceptionnels à noter dans votre agenda :

- Un exercice «sécurité» avec les pompiers de Marckolsheim le 4 juillet 2009
- Une messe de la St-Hubert au mois de novembre à Mackenheim

J.-L. Spiegel, qui est également conducteur U.N.U.C.R., sera désormais secondé par Eric Weibel de Rossfeld et Dana, jeune chienne Rouge de Hanovre de 10 mois. Tél. 06 86 17 57 80



La S.L.C. du Hohwald est morte, vive la S.L.C. des 3 massifs du sud !



DR

Lors de son A.G., la S.L.C. du Hohwald a adopté sa nouvelle dénomination qui correspond plus à sa réalité géographique (Ungersberg-Ht Koenigsbourg, Champ du Feu et Donon). Cette soirée fut aussi l'occasion de suivre un exposé sur le chevreuil réalisé par Christiane Schleifer, agrémenté par une exposition de trophées prélevés par des chasseurs de la société locale. Le programme d'animations 2009 est très dense, avec une formation à l'utilisation des appeaux pour le brocard, une soirée secourisme et une soirée gastronomique. Ces manifestations sont ouvertes à tous les adhérents de la S.L.C., moyennant une cotisation annuelle de 10,-€.

Renseignements :

slcdes3massifsdusud@hotmail.com

S.L.C. de Saverne



DR

Une A.G. très statutaire, qui a permis aux membres présents de renouveler à l'unanimité leur confiance aux membres sortants du comité, soit Gilbert Lauter, Claude Huy, Christian Krimm et Luc Lohmann, mais aussi d'accepter les candidatures de Pascal Ouvrard et de Claude Stuber, deux personnalités fidèles au poste du dimanche matin.

Le président Krimm a insisté sur l'importance de faire toujours mieux connaître les activités liées au stand de tir de Singrist, à savoir :

- Séances de ball-trap tous les dimanche matins du 29/03 à fin octobre à partir de 9h.
- Ecole de tir le samedi après-midi de 14h à 18h.
- Fête d'été 2009, le dimanche 14 juin.

G.G.C. Sauer-Moder

Malgré le sommet de l'O.T.A.N., près d'une centaine de chasseurs s'était déplacée à Forstfeld, où Roger Metzger et Jean-Luc Ries ont présenté les actions passées et futures du groupement. On retiendra les subventions pour l'achat de semences et de nasses à corbeaux, la prise en charge financière de l'inscription au permis de chasser pour les jeunes, les sorties d'entraînement au Schiesskino en Allemagne, l'animation du site internet accessible à tous les membres, ainsi que le projet école animé par Gilbert Jordache. Une subvention de 200,- € a été octroyée à l'U.N.U.C.R., avant que Robert Weinum et Gérard Lang ne se prêtent à une séance de questions-réponses avec la salle.

Attention : la fête d'été du G.G.C. aura lieu le samedi 29 août 09 au Domaine de Sury



Ordre du mérite agricole

C'est dans le somptueux cadre du château de Kolbsheim, que Claude Fix s'est vu remettre la médaille de l'Ordre du mérite agricole, en présence du député Jean-Marie Grenelius (propriétaire des lieux), du conseiller général Sébastien Zaegel, du maire du village Dany Karcher, de Gérard Lang et de nombreux amis. L'occasion de rappeler l'enga-

gement passionné d'un homme au service de la nature et de la chasse, un engagement qui n'aurait pas été possible sans le soutien de sa femme Christiane. Maintenant qu'il est décoré de l'insigne du «poireau», les chasseurs bas-rhinois peuvent compter plus que jamais sur le soutien de ce véritable Hercule du piégeage ...



SAGIR le bon réflexe : si vous découvrez un animal mort ou au comportement anormal, contactez immédiatement le service technique de la F.D.C. 67

F.I.D.S. 67 : les résultats de l'A.G. 2009

Nombre de voix : 1163 sur 2264

Abstentions : 7

Suffrages exprimés : 1156

Votes nuls : 41



Annulation décision A.G. du 01/03/08 sectorisation Nord / Sudl	729 OUI	386 NON
Annulation décision A.G. du 09/01/2009 sectorisation / lot de chasse	378 OUI	351 NON
Acceptation contribution complémentaire par G.G.C.	354 OUI	24 NON
Approbations comptes 2008/2009 quitus au comité	762 OUI	371 NON
Contribution complémentaire 2009/2010 par G.G.C. et contribution personnelle modulable (timbre sanglier)	366 voix	
Contribution complémentaire 2009/2010 par secteur cynégétique selon des groupes de lots choisis en fonction de l'importance des dégâts et contribution personnelle modulable (timbre sanglier)	273 voix	

Plans de chasse

Suite à la remise en cause par l'O.N.F. du travail des groupes sectoriels et plus précisément des plans de chasse délégués, la F.D.C. 67 a fait part de son désaccord au directeur général de l'établissement forestier, afin qu'il reconsidère sa position. Affaire à suivre ...

Le coin de la peste

La vaccination d'automne a été déplacée au mercredi 4/11/09 (*interdiction de chasser du 02/11/09 au 06/11/09 inclus*), le rappel ayant lieu le mercredi 02/12/09 (*interdiction de chasser du 30/11/09 au 04/12/09 inclus*).

Cette campagne ne concerne pas les fins de semaine, vous pouvez donc programmer vos battues en toute sérénité.

**ARMOIRE FROIDE
pour grand gibier**

MODELE AF1 pour
3 chevreuils ou 2 sangliers
Dim. ext. :
H 1840 x L 770 x P 740

LA PROTECTION
PAR LE FROID

**COFFRE-FORT
POUR ARMES**

Plus de 40 modèles

**CATALOGUE
GRATUIT**

HARTMANN TRESORE France

Tél. 03 88 07 32 15

**Vous aussi,
réalisez vos rêves**

NAMIBIE - avril 2009

DIMA HUNTING

Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr

G.G.C. de l'Outre-Forêt



Le président A. Nonnenmacher avait réuni ses membres à Hoffen, où M. Bricka et P. Harquet ont été élus à l'unanimité pour entrer au comité. Les subventions pour le lâcher de faisans, de perdrix ainsi que l'aménagement des territoires (semences et pierres à sel) ont été reconduites. Une subvention de 200,-€ a été accordée à l'U.N.U.C.R. qui selon son délégué A. Hammer a réalisé 114 interventions sur le groupement lors de la dernière saison. Du côté de l'O.N.F., P. Stoquert a rappelé que l'établissement public et la F.D.C. 67 sont d'accord pour considérer qu'un peuplement dégradé ne l'est plus une fois que la végétation est hors de portée du gibier.

Attention : le G.G.C. organisera son traditionnel sanglier à la broche le samedi 20 juin.

G.G.C. Pays de Hanau



Dans le rapport moral présenté lors de l'A.G., le président B. Schnitzler a présenté une initiative fort originale, à savoir une plaquette de présentation du groupement et de ses activités, envoyée à tous les maires et élus du secteur géographique. D'ores et déjà le programme 2009 est bien chargé, avec la reconduction de la prise en charge des formations garde-chasse et piégeur, des subventions pour les nasses à corbeaux et le gibier de repeuplement, d'une journée stand de tir, ainsi que l'organisation d'une formation décentralisée pour l'examen initial de la venaison. Bernard Mougenot a été élu à l'unanimité, comme nouveau membre du comité.

G.G.C. de Haslach



C'est en présence de très nombreuses personnalités du monde de la chasse, mais aussi d'élus, que le président H. Derigny a tenu son A.G. à Dinsheim sur Bruche. Une assemblée placée sous le signe du sanglier, « véritable cauchemar » des chasseurs à en croire le président Derigny, un avis partagé par la salle et renforcé par l'exposé du Dr N. Masse-Provin. Il est vrai qu'avec 90 000 € de dégâts pour les seules communes de Still et Westhoffen, il y a de quoi se faire un sang d'encre. Point plus positif, en 2008 le groupement a renforcé sa participation au Telethon, pour atteindre 8.53% du montant des dons de l'opération « Les chasseurs ont du cœur ». A. Hammer, représentant de l'U.N.U.C.R. s'est vu remettre une subvention de 200,-€.

S.L.C. Haguenau-Wissembourg

L'A.G. a été placée sous le signe du tir et de la sécurité à la chasse, avec la projection du film Blaser dédié à cette thématique, venue clôturer une soirée où le président R. Weinum a souligné qu'en Alsace il fallait 7 balles pour tuer un grand gibier, tandis qu'en France de l'intérieur la moyenne était de deux balles. A. Hammer en a profité pour rappeler que le stand de tir de Betschdorf était ouvert tous les vendredis sauf en février-mars, tandis que G. Lang

annonçait l'ouverture du Cyné'tir pour le 15 septembre de cette année. Le président de la fédération a aussi évoqué la réciprocité des permis avec les voisins du Palatinat, un sujet qui sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion A.I.N.C. du 15 octobre à Strasbourg. Au regard des finances saines de la S.L.C., le comité a décidé d'octroyer une subvention de 100,-€ à l'A.B.R.P.G. et de 200,-€ à l'U.N.U.C.R. .



**S.L.C. Haguenau-Wissembourg
messe de St-Hubert
mardi 3 novembre 2009
basilique de Marienthal.**

Les compte-rendus des A.G. des groupements de la Scheer, du Ried nord, de l'Ackerland, du Donon, de Niederbronn, du Kochersberg ainsi que celui de l'A.B.R.P.G. seront publiés dans Infos' Chasse du mois d'août. La F.D.C. n'ayant jamais été conviée aux réunions du G.G.C. du Champ du Feu, nous ne sommes pas en mesure de vous informer quant aux activités de ce groupement.

L'ASSOCIATION BAS-RHINOISE des PIEGEURS AGREES et des GARDES-CHASSE VOUS INVITE à la GRANDE JOURNEE du PIEGEAGE de la CHASSE et de l'ENVIRONNEMENT

Une manifestation cynégétique à caractère international
unique en Alsace qui aura lieu

DIMANCHE 14 JUIN 2009 à partir de 9h30 A KOLBSHEIM

Près de l'aéroport de Strasbourg (Autoroute A 35 sortie Duppigheim, direction KOLBSHEIM accès fléché)

AU PROGRAMME :

- ☆ **DECOUVERTE ET VISITE DU SENTIER
PEDAGOGIQUE DU PIEGEAGE
DU 3^{ème} MILLENAIRE ET DES
AMENAGEMENTS CYNEGETIQUE.**
- ☆ **RENCONTRE DES TECHNICIENS
DE LA F.D.C. 67, ET DU «F.A.R.B».**
- ☆ **VISITE DU STAND DE L'ASSOCIATION
DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER.**
- ☆ **VISITE DU STAND DE L'ASSOCIATION
DES CHASSEURS DE PETIT GIBIER.**
- ☆ **PRESENTATION DE LA CHASSE A L'ARC
AVEC ANIMATIONS**
- ☆ **DEMONSTRATIONS DE SCULPTURE
A LA TRONCONNEUSE**
- ☆ **DEMONSTRATIONS DE RECHERCHES
ET DE RAPPORT DE GIBIER**

DE NOMBREUSES AUTRES ATTRACTIONS

VETEMENTS DE CHASSE - CHAMBRES FROIDES - ELEVAGE DE GIBIER - TAXIDERMISTE - COUTELLERIE - ARMES
DECOUVERTE NATURE - ARTISTE PEINTRE - VENTE DE PIEGES ET D'AUTRES PRODUITS POUR LA CHASSE
PRODUITS DES TERROIRS et bien d'autres nouveautés ...

**APERITIF CONCERT ET ANIMATION AVEC LES SONNEURS DE TROMPES DES ECHOS DU GUIRBADEN DE MOLLKIRCH
BUVETTE ET RESTAURATION CHAUDE SUR PLACE**

TOMBOLA

VENTE DE PIEGE

PARKING

Joyeuse Fête des pères !

NATURA VALLEE
SPORTS, CHASSE & CHASSE

GPS 79 €

Bronzes 120€

Lot de 3 Tee-Shirts unis 18 €

Le Tee-Shirt imprimé 13 €

Le Tee-Shirt humoristique 20 €

Serviette brodée + gant de toilette 25 €

Un stand à voir absolument à KOLBSHEIM LE 14 JUIN

Frédéric RENARD, à votre service.

**NATURA VALLEE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ FAX: 03 88 47 16 85
Mail : naturavallee@orange.fr**

PRESTIGE AUTOS

NOUVEAU A ILLKIRCH
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
DU BAS-RHIN

ISUZU

ECO TAXE 0€

A PARTIR de 13 800 € H.T.

Présent à Kolbsheim

**ILLKIRCH - ☎ 03 88 67 24 50
www.prestige-autos.com**



G.G.C. de l'Andlau



G.G.C. d'Alsace Bossue



G.G.C. Plaine de la Bruche

Pour un groupement qui porte le nom d'une rivière, quoi de plus normal que de s'associer aux pêcheurs ? C'est ce qu'a fait le président A. Aurig en conviant C. Meyer son homologue halieutique. Selon ce dernier, la synergie chasseurs-pêcheurs est une alliance par nature, ne serait-ce qu'en matière d'acquisitions foncières, un terrain sur lequel les chasseurs ont une bonne longueur d'avance grâce au FARB. L'A.G. fut l'occasion de projeter un film spectaculaire sur la prédation du grand cormoran, un fléau contre lequel les pêcheurs ont besoin de l'appui des chasseurs.

En effet, durant leur séjour en Alsace, ces oiseaux consomment 113 tonnes de poisson, soit l'équivalent de la production annuelle de l'Ill. Après cet exposé, G. Lang et F. Grasser ont répondu aux nombreuses questions de la salle, quant à J.-N. Sontot, It de l'oveterie, il a été consulté quant à la possibilité d'organiser des tirs de nuit au phare pour réguler le renard. Un point sur lequel il a fait part de ses doutes eu égard à la loi.

La traditionnelle journée des gardes-chasse du groupement a réuni 26 personnes au Cep de vigne à Innenheim, après un affût au renard organisé dans la matinée. N. Braconnier était venu présenter les dernières mesures favorables au petit gibier et le comité du groupement a rappelé aux gardes la possibilité de bénéficier d'une subvention de 100,-€/lot pour l'achat d'une nasse à corbeaux.

Afin de faciliter les échanges entre territoires, une commission « gardes-chasse » a été mise en place et sera animée par A. Kalmbach de Geispolsheim.

De nombreuses subventions ont été accordées aux membres pour les nasses à corvidés (360,-€) pour lesquelles la F.D.C. 67 accorde également 1500,-€ / an / groupement, mais aussi pour les plaques à visser sur les postes d'affût afin de décharger le locataire en cas d'accident avec un non-chasseur (1,-€ / plaque pour un coût initial de 2.3€).

Le président H. Kastendeuch s'est félicité de voir un atelier de découpe du gibier ouvrir en Alsace Bossue l'automne prochain, ce qui devrait faciliter l'écoulement de la venaison locale.

A. Magar du service départemental de la garderie a présenté ses missions, en rappelant que les visites quotidiennes aux nasses à corvidés peuvent être déléguées à une tierce personne non agréementée. Sur ce point, G. Lang a souligné qu'il est utile d'associer les agriculteurs à la démarche, ainsi qu'au financement des nasses.

L'exercice « sécurité » a été le moment fort de l'année 2008, une initiative qui « semble faire des émules dans tout le département » comme s'en est réjoui la présidente A. Schaeffer lors de son rapport moral d'A.G. . Le petit gibier est le combat principal pour les membres du groupement, qui ont suivi avec attention l'intervention de C. Klotz, directeur du développement au comptoir agricole de Hochfelden. Cet expert était venu présenter les nouvelles semences destinées aux couverts « biodiversité », ces derniers étant censés recouvrir 3% de la surface agricole utile, soit 6000 ha dans le département. N. Flon, chef de la brigade sud à l'O.N.C.F.S., a annoncé l'arrivée de trois nouveaux agents, dont deux sont alsaciens. La soirée s'est achevée autour d'un succulent baeckeoffe de gibier, une façon bien agréable de participer à la régulation du sanglier dans les chasses de plaine.

Petit gibier sous tension

Faisant suite à la convention signée au niveau national entre la F.N.C. et R.T.E. (Réseau Transport Electricité), les responsables de la commission « Petit gibier » et de l'A.B.R.P.G. ont rencontré deux ingénieurs R.T.E. pour valider la coopération au niveau local. Le but est d'implanter des haies basses (maxi 2m de haut) sur les emprises au sol des pylônes haute-tension, afin de créer des îlots refuge permanents (éléments fixes du paysage) pour la petite faune de plaine. Selon les lignes HT l'emprise varie entre 50 et 100 m²/pylône pour un écart de 200 à 400 mètres, ce qui représente en cumul plusieurs hectares de refuge non traités aux produits phytosanitaires (abri et source de



nourriture). Dans un premier temps, 5 lignes bénéficieront de l'expérience : Marlenheim - Graffenstaden / Marlenheim - Reichstett 1 / Marlenheim - Reichstett 2 / Marlenheim - Batzendorf / Batzendorf - Lampertheim-Reichstett.

Les locataires concernés par ces lignes et intéressés par les aménagements de pylônes, sont priés de se faire connaître auprès de leur G.G.C..

Haguenau Chasse Tir

Eric BASTIAN
Armurier professionnel

Chasse • Tir
Collection • Armes
Munitions • Optiques
Couteaux • Vêtements
ACCESSOIRES
CADEAUX

1, place Barberousse
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 90 37 67
Fax 03 88 90 40 28

haguenauchassetir@wanadoo.fr



Matériels & équipements cynégétiques

ESPACE-chasse



Une gamme
complète
de miradors
disponible

MIRADOR
à partir de
185€ TTC



AGRAINOR
à partir de
75€ TTC

Détecteur photo
cellule jour/nuit,
analogique ou digital

CHALET
(42 mn) à partir de
250€ le m²



**LUMIERE INVISIBLE
POUR LE GIBIER**



à partir de
129€ TTC

**BAC
ATTACHE
RAPIDE**
149€ TTC

Catalogue
sur demande



**Agraineur linéaire
au attache rapide**
550€ TTC



34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHAIN
Port. 06 29 57 41 44
Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr
www.espace-chasse.fr

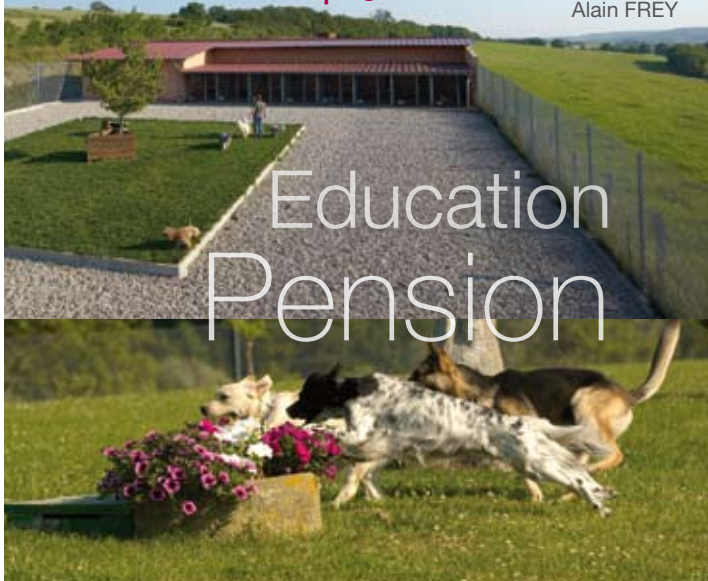


Bientôt les vacances
Pensez à vos compagnons !



Alain FREY

Education
Pension



Route de Baerendorf • F-67320 KIRRBURG
Tél. +33 (0)3 88 01 99 20 - Fax +33 (0)3 88 01 91 82
www.educanin.fr - info@educanin.fr

Plus de 35 années d'expériences
au service des chasseurs de grands gibiers
et de l'aménagement des territoires

CRUD'SCROFIX



à partir de
19 €

Sac de 25 kg
Quantité palette, nous consulter

Pour attirer en
particulier les sangliers
et à un degré moindre
les cervidés et ainsi
mieux les cantonner
en forêt.

GOUDRON SP SANGLIER

Nos goudrons sangliers
à viscosités adaptées
résultent de la
distillation du bois
de pin.

20 €

Le bidon de 5 kg 20 €
Le pack de 4 70 €

SCROLIQ



37 €

Le carton de 6 bouteilles
de 1,250 kg 37 €

Le goudron facile
d'emploi

PLUX'PLUSVIT

Effets désinfectants,
bactéricides, et répulsifs sur
les parasites externes des
sangliers.

35 €

La bouteille 1,100 kg 35 €
Le bidon 5 kg ou
le carton de 4 bouteilles 125 €

GOUDRON VEGETAL

Goudron dit de "Norvège"
Plus liquide que
le goudron SP sanglier.

18 €

Le jerrican 5 kg 18 €
Le pack de 4 jerricans 65 €



Documentation
gratuite
sur l'ensemble
de notre gamme
sur simple demande
et sur notre site web

www.vitex-chasse.com
Z.A. du Bigot 45120 CORQUILLEROY (France)
Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42
Email : vitex45@wanadoo.fr

G.G.C. Ungersberg Ht-Koenigsbourg

L'A.G. qui s'est tenue comme d'habitude dans la superbe salle mise à disposition par la mairie d'Albé, a été l'occasion pour l'ensemble du comité de se présenter au suffrage des adhérents du groupement. Christian Muller, jusqu'à présent secrétaire du G.G.C., a été élu au poste de président en remplacement de Jean-Paul Florentin. Avant le vote, les participants ont eu l'occasion de faire le point sur la situation du grand gibier. Le chevreuil se porte très bien et sa population est parfaitement saine. L'année dernière 1365 bracelets ont été attribués, dont « trop de chevrettes » pour certains, mais comme l'a rappelé M. Gewinner président de la commission grand gibier « c'est la règle du prélèvement par tiers propre au plan de chasse biologique et la conséquence indirecte pour ceux qui veulent offrir un bracelet brocard à chaque partenaire ». Pour les grands cervidés la situation est moins glorieuse, avec de réels soucis quant à la réalisation du minimum et un phénomène récent, l'éclatement du noyau qui se traduit par l'apparition d'animaux sur des lots qui n'avaient jamais eu de « rouge ». Du rouge également côté sanglier, mais là il s'agit de la couleur des voyants, car à fin mai le G.G.C. enregistrait déjà 35% de la surface totale endommagée en 2008. Pourtant 17 sangliers ont été prélevés en moyenne aux 100 ha, mais comme l'a rappelé Gérard Lang « 20 sangliers affamés font plus de dégâts que 40 sangliers rassasiés » en faisant référence à l'absence de fruits forestiers suite à la mauvaise glandée 2008. Après les débats, toute l'assemblée s'est retrouvée autour d'un sanglier à la broche offert par Claude Weber, le président d'honneur du groupement.

Communication

Pour sa première édition de « La fête de la forêt », la commune de Mollkirch avait convié la F.D.C. 67 à venir présenter ses activités et ce qu'est le rôle de la chasse dans les équilibres forestiers. Près de 250 personnes se sont pressées sur le sentier de découverte en forêt avant de rejoindre la salle polyvalente du village, pour y découvrir les stands des organismes participants. Jonathan Fischbach en a profité pour tisser de bonnes relations avec les enseignants du village et donner une image positive de la chasse en répondant aux multiples questions du grand public.

Tous les participants ont été conviés à goûter du sanglier à la broche offert par le locataire du village, les avis étant unanimes quant à la qualité du plat et à son utilité pour lutter contre les dégâts, un sujet ô combien d'actualité dans une commune où des habitants ont fait circuler une pétition contre la prolifération de la bête noire. Nicolas Bernhart, forestier privé et conseiller municipal, s'est félicité du succès remporté par la manifestation et s'est engagé à relancer l'opération dans deux ans, en insistant encore plus sur le contact direct avec les éléments forestiers. Pourquoi pas une battue ouverte au grand public, avec l'implication des signataires de la pétition anti-sangliers ? Chiche !



C. Muller, nouveau président du G.G.C. Ungersberg avec un brocard « voilé », une espèce en voie d'apparition sur le groupement ...

Dernière minute Agrainage : accord signé !

Le 12 mai les représentants du monde agricole et ceux des chasseurs ont finalement trouvé un accord, après d'âpres négociations.

Seule modification apportée au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : la fréquence du rythme de rendez-vous entre les deux parties pourra passer d'un rythme tri-annuel à un rythme annuel, sur simple demande de l'une des parties.

Par ailleurs, la FDC 67 et le FIDS inciteront fortement les chasseurs, dans le cadre du schéma départemental, à faire un agrainage linéaire dissuasif en période de semis de maïs (les dates seront communiquées par la FDSEA)*.

La FDC s'engage :

- A demander l'ouverture de la chasse au sanglier toute l'année.
- A demander le tir de nuit en plaine avec source lumineuse (sans louvetier)

Le FIDS s'engage :

- A créer une commission de travail pour régler le problème des points chauds en dégâts de sangliers en convoquant, à sa demande, la DDAF, la FDSEA, la FDC 67, les Maires et les Louvetiers ainsi que le ou les locataires concernés pour la mise en place de contraintes destinées à réduire la population des sangliers et les dégâts. L'ultime recours étant les battues administratives dès le début du mois d'octobre, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle vis-à-vis des locataires de chasse défaillants.

** Le Fids pourrait semble-t-il selon ses statuts prendre toutes mesures pour imposer un agrainage obligatoire en période de semis.*



Penser « petit gibier »...

... c'est implanter un mélange de Phacélie/Avoine/Vesce (PAV) à la place de la moutarde après la récolte des céréales.

Après les céréales à paille, l'agriculteur est amené à implanter une culture « piège à nitrates ».

Suggeriez à vos agriculteurs d'implanter du PAV au plus tard le 01/08 et de la laisser en place jusqu'au 15/12.

- Le mélange PAV constitue un couvert à trois étages favorable au petit gibier et aux abeilles
- L'implantation du mélange PAV évite les traitements chimiques.
- La subvention de la FDC favorise la culture de céréales favorable au petit gibier.

Composition du PAV : Phacélie 3 kg + (Avoine 60% /Vesce 40%):25kg soit un semis de 28kg/hectare.

Ce mélange a été élaboré avec le Comptoir Agricole.

Il est disponible dans tous les magasins du Comptoir agricole

Subvention :

La semence PAV est subventionnée à 50% par la FDC 67*. Cette subvention est valable sur tout le département, même si la parcelle cultivée se trouve en dehors de la zone vulnérable « nitrates ».

Conditions :

* Remboursement des 50% sur présentation de la facture visée par le locataire de chasse avec mention de la date de destruction de cette culture dérobée. Comme seuls les premiers 200 ha sont subventionnés, il est important de retourner la déclaration de culture dérobée PAV jointe à ce numéro d'infos chasse.

N'oubliez pas de négocier avec les agriculteurs le maïs sur pied toujours subventionné par la FDC 67

Les semences de moutarde et de colza ne sont plus subventionnées par la FDC 67.

* Les subventions sont accordées si le locataire de chasse est à jour des cotisations fédérales et du Farb.

C'est l'ouverture profitez du pack affût Vixen !

Jumelle 8x56
+
lunette à
réticule lumineux
2,5-10x56
=
1 099 €



Ces produits sont disponibles chez :
Natura Vallée Schirmeck
et
Haguenau Chasse Tir



Allocution et rapport moral de M. Gérard Lang Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

Mesdames, Messieurs,

C'est aujourd'hui la 5^{ème} Assemblée générale ordinaire que je préside, déjà... et j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter maintenant mon rapport moral et d'activités de l'année écoulée.

Votre Fédération garde, d'année en année, son dynamisme, un dynamisme souvent audacieux, me direz-vous, mais vous savez tous, qu'il en faut de l'audace pour garder le vent en poupe et faire bouger et avancer les nombreux dossiers en « chantier ».

Grâce à Infos' chasse 67 notre bulletin d'information, qui est le réel trait d'union entre nous, vous pouvez suivre les activités nombreuses et variées de votre fédération

Nous vous épargnerons l'énumération des réunions auxquelles votre président a assisté.

Nous ne vous donnerons que les actions et événements remarquables de cette année.

Lors de l'Assemblée Générale 2008 les chasseurs avaient approuvé avec 91% des voix « l'Espace Chasse et Nature » de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin :

Ce vote approuvait :

L'achat de 77 ha du Herrenwald au prix de 400 000 euros, pour y installer le Centre de formation du permis de chasser.

L'achat de la Maison forestière de Geudertheim avec 60 ares de terrain pour la somme de 375 000 euros, pour y installer nos bureaux et y construire le Cyné'tir avec une salle de réunion.

Pour réaliser ces opérations, il a fallu obtenir 2 révisions de POS et PLU, et 2 permis de construire.

Nous remercions ici sincèrement MM. les Directeurs et responsables de la D.D.A.F., la D.I.R.E.N., la D.D.E., le S.D.A.U., A.D.E.U.S., du S.C.O.T.E.R.S., les Commissaires enquêteurs, MM. les maires de BRUMATH et de GEUDERTHEIM qui ont reçu, écouté et conseillé avec attention et bienveillance les chasseurs dans leur démarches.

MERCI

Nous remercions spécialement le Président Guy-Dominique KENNEL et son représentant M. Roland BRENDLE ainsi que tous les Conseillers Généraux du Bas-Rhin, pour nous avoir accordé une subvention de 100 000 euros pour nos installations de formation des chasseurs.

Comme ces événements sont uniques dans la vie d'une fédération, nous vous proposons de vous les faire partager au travers de cette petite rétrospective.



Le 23 juin 2008 la mairie de Brumath a validé la modification du P.O.S. pour le Centre du permis de chasser.

Le 27 juin 2008 la mairie de Geudertheim a voté la révision simplifiée du P.L.U. concernant la Maison forestière et son terrain de service.

Le 16 juillet 2008 nous avons obtenu l'autorisation de défrichement de 2 ha au Herrenwald, pour y installer le Centre de formation au permis de chasser.

Le 22 juillet 2008 la mairie de Brumath nous a délivré le permis de construire du Centre du permis de chasser.

18 août 2008 début des travaux pour le Centre du permis de chasser.

19 septembre 2008 Formation des premiers candidats au Herrenwald.

17 octobre 2008

Inauguration officielle du Centre du permis de Chasser.

9 décembre 2008 Délivrance du permis de construire du Cyné'tir (avec recours possible de 2 mois et annulation administrative 1 mois supplémentaire ➔ 10 mars 2009).

15 mars 2009

Début des travaux du Cyné'tir

15 septembre

Ouverture prévue du Cyné'tir ?

*Assemblée générale
agrémentée par
les Echos
du Guirbaden*



Les autres dossiers.

Le tir de nuit à 200 mètres.

Il a fallu une mobilisation générale de l'Association des maires, de la F.D.S.E.A., du F.I.D.S. et de la F.D.C., pour obtenir le tir de nuit à 200 mètres.

L'arrêté préfectoral du 17 juin 2008 précise que « *seul est autorisé le tir de nuit à partir des postes fixes matérialisés situés à des distances minimales de 200 mètres des habitations. Entre les distances de 200 et 500 mètres, le titulaire du droit de chasse doit avoir obtenu l'avis favorable du maire de la commune* ».

Chef(s) de traque et les équipes de traqueurs.

Une autre restriction à l'exercice de la chasse a été levée suite à une réunion avec le responsable chasse de la D.D.A.F. M. P. Wolff, qui nous a précisé la notion de chef de traque autorisé à porter une arme pendant l'action de chasse. « *Si les traqueurs sont répartis en plusieurs équipes, chaque équipe de traqueurs est susceptible d'être dirigée par un chef de traque portant une arme déchargée* ».

La libre commercialisation du gibier

Un troisième handicap à notre exercice de la chasse a été levé grâce à l'intervention de la F.D.C. du Bas-Rhin, lors de l'élaboration de la loi chasse de M. L. Poniatowsky. Il a fallu demander la suppression des articles L. 429-21 et 22 de la loi locale, pour que nous puissions enfin commercialiser librement notre gibier.

2008 : l'année des relations avec nos voisins.

La publicité régionale pour le gibier d'Alsace. La F.D.C. du Haut-Rhin s'est associée à celle du Bas-Rhin dans le cadre de la Fédération régionale, pour financer la campagne de publicité pour le gibier d'Alsace dans les D.N.A. et l'Alsace.

Chez votre boucher et dans les restaurants exigez du gibier d'Alsace. Recommandez à vos amis les restaurants ayant du gibier d'Alsace sur les menus.

Notre site Internet sera rénové et on y trouvera les adresses des boucheries et des restaurateurs cuisinant du gibier d'Alsace.

2008 est aussi l'année des relations internationales :

Suite à la présentation de notre plan de chasse au colloque sur le cerf à Kayerslautern, les chasseurs d'Outre-Rhin ont été intéressés par la visite de notre exposition de trophées. C'est ainsi que les sonneurs de trompes de Kayerslautern nous ont fait l'honneur et le plaisir d'animer l'inauguration de l'exposition de trophées à La Petite-Pierre. Les visites des chasseurs allemands se sont poursuivies, le samedi et le dimanche de l'exposition.

On attendait l'équivalence du permis de chasser du côté de l'Assemblée Nationale, voire du côté de la FACE :

Mais c'est grâce à l'Association Internationale Chasse et Nature regroupant, les responsables des chasseurs du Luxembourg, de la Sarre, du Rheinland-Pfalz et du Baden-Württemberg, les fédérations de chasseurs Bas-rhinois et Mosellans, que nous avons bon espoir d'obtenir à court terme l'équivalence du permis de chasser. Le Palatinat serait déjà prêt à délivrer un permis de chasser aux ressortissants français qui passent une épreuve de tir avec résultat. Ce permis serait valable pour toute l'Allemagne. Affaire à suivre.

Notre action en faveur de la biodiversité et la sauvegarde des variétés locales de pommiers :

La FDC et le FARB marquent leurs territoires en plantant des variétés locales de pommiers rustiques à 3 mètres des bornes, pour matérialiser leurs parcelles sur le terrain. Les

gardes-chasse sauront alors tout de suite reconnaître nos propriétés.

Le Rendez-vous avec les agriculteurs prévu dans le Schéma Départemental :

Le rendez-vous manqué ? L'enjeu Un accord sur l'agrainage devra être trouvé entre les chasseurs et les agriculteurs, pour le 15 mai. Sans accord avec la profession agricole, l'administration tranchera (*sans doute pas en notre faveur à moins que M. le Directeur de la D.D.A.F...*).

Lors de la réunion « agrainage » du 25 mars avec les présidents de G.G.C., de commissions et des associations spécialisées, ces responsables ont souhaité à l'unanimité que les « *ponts ne soient pas rompus* » avec les instances agricoles. Une question de bon sens car le monde agricole est très souvent notre meilleur allié (*tir de nuit, mise en place des jachères biodiversité, etc.*).

La rencontre entre la délégation des chasseurs et celle des agriculteurs a eu lieu le 9 mars dans un climat courtois, mais avec des agriculteurs déterminés.

Le souci des instances agricoles :

la réduction de la population de sangliers à un niveau acceptable pour les dégâts. Pour atteindre ce but :

Les agriculteurs souhaitent (première proposition de la négociation), un arrêt de l'agrainage du 1^{er} décembre au 28 février pour favoriser la mortalité naturelle hivernale.

Les chasseurs souhaitent garder l'agrainage actuel en arguant que cet agrainage est dissuasif et maintient les sangliers en forêt à l'époque des semis, permet des prélèvements conséquents pendant l'été et renforce d'une façon considérable l'efficacité des battues.

M. Marc Moser, Secrétaire général de la F.D.S.E.A., attend une proposition des chasseurs pour réduire efficacement cette population.

Aucun accord n'est trouvé pour le moment. Un autre rendez-vous est pris pour le 4 mai.



Nos contentieux :

les bons et les moins bons

Le contentieux avec l'O.N.C.F.S. est terminé. Les chasseurs bas-rhinois ont récupéré l'argent qui leur appartenait.

Le contentieux avec la Ville de Strasbourg concernant la relocation des forêts périurbaines a enfin trouvé son épilogue ou presque. La Ville de Strasbourg a été condamnée à payer une astreinte de 150 € par jour de retard. Une première somme de 182 000 euros a déjà été versée. Une autre somme de quelques 90 000 euros a encore été réclamée. La ville de Strasbourg et la F.D.C. 67, travaillent ensemble sur un cahier des charges tenant compte des particularités des forêts périurbaines. La location de la forêt du Neuhof et de la Robertsau est prévue en juin 2009.

Pour le contentieux STENGER / FDC 67 qui concerne l'abandon du bail emphytéotique du site d'Oberschaeffolsheim, nous sommes toujours dans l'expectative.

Les années passent et les jugements ne se ressemblent pas :

Affaire de M. Titeux / F.D.C. 67

2008 : Un jugement rendu par le Conseil des prud'hommes de Strasbourg favorable à la fédération, a reconnu que le licenciement pour faute grave de M. Titeux était fondé et l'avait même condamné à nous rembourser des frais.

2009 : Un jugement favorable à M. Titeux en Cour d'appel à Colmar. La Cour a jugé que le licenciement de M. Titeux était fondé sur un motif réel et sérieux, mais elle a jugé que ce motif ne constitue pas une faute grave.

Elle a condamné la fédération à payer les indemnités conventionnelles de licenciement et de préavis, pour un montant 97 768 €.

(**Pour mémoire**, sans licenciement le directeur nous aurait déjà coûté plus de 600 000 €).

Le conseil d'administration s'est adressé à un avocat de Cassation pour étudier les chances de succès d'un recours auprès de cette instance. Affaire à suivre.

Si des contentieux s'éteignent, d'autres naissent :

La Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.) a décidé de ne rembourser que la moitié des timbres « grand gibier » aux chasseurs des 3 départements à loi locale, via les F.I.D.S..

Lors de l'Assemblée générale de la F.N.C. le président de la Moselle et moi-même avons dénoncé cette mesure discriminatoire et menacé la F.N.C. d'une action en justice. Nous demandons à la F.N.C. d'appliquer la loi et de « rendre à César ce qui est à César ». Ce qui revient à nous faire bénéficier du système de péréquation prévu par l'article R 426 2, qui nous est beaucoup plus favorable.

Démission – cooptation :

Deux administrateurs du Conseil d'Administration m'ont remis leur démission pour des raisons de santé et de convenance personnelle.

Dans leurs courriers de démission, les 2 membres Eric CASPAR et Christophe KLEIN nous ont fait savoir qu'ils ont apprécié le travail réalisé ensemble par toute l'équipe et m'ont assuré de leur amitié et de la continuité dans leur soutien.

Nous avons conformément à nos statuts cooptés 2 nouveaux membres, que nous vous demandons de valider par le vote tout à l'heure.

Mme Aliette Schaeffer, présidente du G.G.C. Plaine de la Bruche représentera le secteur géographique de Sélestat.

M. Albert Nonnenmacher, président du G.G.C. de l'Outre-Forêt représentera les chasseurs du secteur géographique de Haguenau-Wissembourg.

Je vous invite donc à valider ces 2 personnes dans la fonction d'administrateur.

Fixation de la cotisation :

L'aide de la fédération nationale aux fédérations à faible effectif dont nous faisons partie, est subordonnée à une cotisation minimum de 73 euros. Cette aide est de l'ordre de 40 000 euros pour notre fédération. Je vous invite donc à approuver cette augmentation minimale de cotisation de 1,- €.

Validation du permis de chasser :

Après la mise en place du « guichet unique » au sein de votre fédération qui centralise désormais toutes vos démarches et dans un souci permanent de simplification, votre fédération vous proposera cette année une nouveauté : la validation de votre permis de chasser par INTERNET.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Mme Béatrice ROECKER notre responsable administrative et à ses collaboratrices Mesdames Hugui BOQUEL, Alexandra BARTHEL-DICK et Fabienne MUSSER qui vous accueillent toute l'année avec le sourire et la compétence.

Merci à Patrick JUNG le responsable technique et à son équipe de techniciens Jonathan FISCHBACH et Nicolas BRACONNIER, qui sont toute l'année à votre service.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien.

Je vous remercie sincèrement d'avoir eu la patience de m'écouter.



Intervention de François-Xavier Cereza, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Président,
Messieurs les Elus, Mesdames
et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que j'interviens pour la première fois à l'assemblée générale de votre fédération départementale.

Monsieur le président, dans son rapport moral, a bien démontré la vitalité et le dynamisme de votre structure par l'exposé de nombreux sujets techniques, administratifs ou juridiques. Je ne les reprendrai bien sûr pas tous, mais je me dois de répondre à Monsieur le président qui m'a tendu la perche sur le dossier épineux du sanglier.

L'augmentation très importante des populations de sangliers n'est pas un sujet « Bas-Rhino Bas-Rhinois », mais national voire européen. 73 départements français sont concernés par ce problème et l'ampleur du phénomène a conduit l'Etat à mettre en place des observatoires départementaux, dont les modalités restent à fixer.

Toutefois, le caractère général de ce phénomène ne doit pas être le prétexte de l'inaction, mais plutôt un catalyseur pour démontrer la capacité de bonne gestion des acteurs alsaciens et plus particulièrement Bas-Rhinois.

Les trente dernières années ont conduit à une profonde modification de l'espace rural et de son occupation. L'espace dédié est devenu un espace multifonction, au sein duquel doivent coexister et cohabiter différentes activités dont les intérêts voire les philosophies sont parfois antinomiques.

Chaque acteur, par le dialogue et la concertation avec les autres usagers doit légitimer son rôle, son utilité et sa contribution à la vitalité des territoires. C'est, à mon sens dans cet



état d'esprit que les acteurs locaux de la chasse se doivent de fonctionner.

Pour ma part, la meilleure gestion territoriale est la gestion de proximité. Si les populations d'un territoire sont administrées en concertation avec l'ensemble des acteurs, résidents, élus, exploitants agricoles, l'Etat, et donc dans le domaine de la chasse la D.D.A.F., ne doit pas avoir de remontée significative de mécontentement. Je dis bien significative, car il est évident que même sur un territoire à l'équilibre agro-cynégétique, des dégâts épisodiques peuvent être constatés.

Or, actuellement, la situation dans le Bas-Rhin est aux antipodes de cette gestion idyllique. En effet, alors que depuis quelques années un consensus entre agriculteurs et chasseurs s'était instauré, il semble qu'aujourd'hui l'équilibre soit rompu et que les dégâts atteignent un niveau qui n'est plus supportable.

L'année 2009 étant une année de possible révision du schéma départemental de gestion cynégétique, j'ai initié lors de deux réunions techniques à la D.D.A.F., des échanges entre représentants cynégétiques et agricoles. Comme l'a signalé le président Lang, la négociation s'est ensuite poursuivie directement entre les deux partenaires.

J'ai le sentiment que les échanges se sont polarisés sur l'agrainage. Or je tiens à rappeler que l'objectif est de ramener les populations de sangliers à des niveaux acceptables par le ter-

ritoire. Les moyens pour augmenter la pression de chasse ne doivent donc pas être absents des débats, d'autant que la petite loi chasse facilite aujourd'hui la commercialisation.

J'ai donné la date du 15 mai 2009 comme date butoir pour la conduite des négociations et je souhaite vivement qu'un consensus puisse être obtenu, car les meilleures décisions sont celles librement consenties.

Cependant, à défaut d'accord, l'administration prendra ses responsabilités et je proposerai à Monsieur le Préfet des mesures correctives.

La deuxième partie de mon propos porte sur un sujet de portée beaucoup plus générale: La Révision Générale des Politiques Publiques.

C'est en effet la dernière fois que le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt assiste à vos travaux. En effet, au premier janvier 2010 la D.D.A.F., partenaire historique du monde de la chasse n'existera plus. Mais tel le phénix, ses missions perdureront au sein de la nouvelle Direction Départementale des Territoires, plus simplement la D.D.T..

Pourquoi cette réforme?

Le gouvernement a engagé depuis trois ans un vaste chantier de modernisation de l'Etat, qui couvre l'ensemble des politiques publiques.

Ce chantier comprend également la modernisation des échelons régionaux et départementaux de l'Etat, de façon à leur donner plus de lisibilité et d'efficience.

Sans balayer l'ensemble de la réforme, je tenais à vous en indiquer quelques éléments clefs.

Aujourd'hui, les représentations ministérielles aux échelons régionaux et départementaux ne sont pas homogènes. A l'avenir, les ministères n'auront qu'une représentation régionale.

L'environnement sera porté par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du

Logement communément appelée D.R.E.A.L. et constituée par le regroupement de la D.R.E., de la D.R.I.R.E. et de la D.I.R.E.N..

L'agriculture sera portée par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la D.R.A.A.F..

Les échelons départementaux seront interministériels et sous l'autorité du Préfet de département. Ces directions départementales interministérielles (D.D.I.) seront pour le Bas-Rhin au nombre de trois, dont deux seront des interlocuteurs du monde de la chasse.

La D.D.T., Direction Départementale des Territoires reprend les missions de la D.D.A.F., de la D.D.E. et

d'une partie du bureau de l'environnement de la Préfecture.

La D.D.P.P., Direction Départementale de la Protection des Populations reprend les missions de la D.D.S.V. et du pôle départemental des fraudes.

Et enfin, la D.D.C.S., Direction de la Cohésion Sociale que je n'explicite pas, car sans lien avec le milieu de la chasse.

Je suis convaincu que cette réforme n'affectera en rien les relations cordiales de travail entre l'administration et votre fédération, car il s'agit avant tout d'une affaire d'hommes et de femmes et ceux-là ne changeront pas.

Je vous remercie

Intervention du Dr. Nathalie MASSE-PROVIN Direction Départementale des Services Vétérinaires du 67



La réglementation européenne impose que tout isolement viral positif, soit considéré comme un cas de Peste Porcine Classique. Avant 2008, tout isolement viral positif était considéré comme un cas de PPC. Depuis 2008, la France et l'Allemagne ont développé et validé une nouvelle technique d'analyse, la «PCR souche vaccinale». Courant 2008, toutes les rates à PCR positives de 2007 et 2008 ont été testées avec ce nouvel outil d'analyse et 5 rates étaient négatives. Ces 5 résultats négatifs confirmaient que les fragments de virus trouvés n'étaient pas issus d'un virus vaccinal. La France a considéré qu'il s'agissait de «vrais» cas (fragments de virus sauvage), et les a ainsi déclarés à la Commission européenne. Dans la continuité de la collaboration initiée entre les deux laboratoires nationaux de référence et à la suite de la découverte de cas de peste porcine classique chez les sangliers sauvages en Rhénanie Palatinat, ces échantillons ont été envoyés au LNR allemand. En utilisant la méthode de séquençage (technique de pointe), le LNR allemand a finalement confirmé la présence de fragments de virus vaccinal et non de virus sauvage, soulignant ainsi les limites de la PCR souche vaccinale. Par conséquent, le seul

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN DU 25 AVRIL 2009 RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

	OUI	NON	ABSTENTION
Nombre de voix exprimées: 4836	4665	127	44
Approbation du bilan: Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2008 ? (du 01/07/2007 au 30/06/2008)	(96,5%)	(2,6%)	(0,9%)
Nombre de voix exprimées: 4837	4660	132	45
Approbation du budget prévisionnel: Approuvez-vous le budget 2009/2010 ? (du 01/07/2009 au 30/06/2010)	(96,3%)	(2,7%)	(1%)
Nombre de voix exprimées: 4807	4644	133	30
Fixation de la cotisation: Approuvez-vous l'augmentation de 72 à 73 € pour le timbre fédéral et la cotisation territoire afin de bénéficier de la subvention versée aux petites fédérations (environ 40 000 euros) ?	(96,6%)	(2,8%)	(0,6%)
Nombre de voix exprimées: 4837	0,16€ 4202	0,18€ 458	ABS. 177
Choix du montant « Suivi territoire »: Quel montant choisissez-vous pour la prestation « suivi de territoire » à l'hectare ?	(87%)	(9,5%)	(3,5%)
Nombre de voix exprimées: 4837	0,32€ 4122	0,36€ 358	ABS. 375
Choix du montant « FARB »: Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	(84,9%)	(7,4%)	(7,7%)
Validation des membres cooptés par le CA en date du 23 février 2009:	OUI	NON	ABSTENTION
Nombre de voix exprimées: 4837	4636	48	153
- Mme Aliette SCHAEFFER représentant les chasseurs du secteur de Sélestat.	(95,8%)	(0,9%)	(3,3%)
Nombre de voix exprimées: 4799	4412	234	153
- M. Albert NONNENMACHER représentant les chasseurs du secteur de Haguenau-Wissembourg.	(91,9%)	(4,9%)	(3,2%)

moyen de savoir s'il s'agit du vaccin ou du virus sauvage est d'avoir recours au séquençage. La France a infirmé les 5 cas «PCR» auprès de la Commission européenne et choisit, dans l'attente de méthodes plus fiables, de déclarer ses cas de PPC à partir d'un isolement viral positif et non à partir d'une PCR positive.

Le dernier cas de PPC remonte donc au 27 mai 2007, sur un sanglier tiré à La Petite-Pierre. Il faut cependant rester sur ses gardes. Les cartes indiquant les cas de PPC en Allemagne de 2004 à 2009, montrent que le virus est en perpétuelle mouvance. Restons vigilants. Certains cas de PPC allemands sont à quelques kilomètres du Bitcherland. En 2009, les dates de la deuxième campagne de vaccination ont été fixées aux 23 mai et 20 juin. Le bilan vaccinal 2008 montre que le recul de la dernière campagne en préservant le maximum de week-ends de battues, permet une meilleure protection des sangliers âgés de moins d'un an. En conclusion, l'arrêté préfectoral octroyant le tir de nuit dans la zone PPC jusqu'au 14 avril inclus a permis le prélèvement de 16 sangliers. Un résultat bien trop faible eu égard à la situation sanitaire et aux dégâts constatés.

Compte-rendu de la commission «Petit gibier»

Par son président,
Fernand GRASSER



Les actes valent mieux que les grands discours et F. Grasser s'est une fois encore tenu à cette devise.

Après avoir brièvement esquissé la reproduction du petit gibier pour la saison écoulée (bonne pour le lièvre, médiocre pour le faisan, acceptable pour la perdrix là où il y en a encore), il a insisté sur la dangerosité du Round Up pour le lièvre dans le cadre des traitements post-récolte. En effet, un cas de mortalité sur 3 moutons lui a été rapporté suite au traitement d'une clôture d'enclos.

Il a également martelé l'importance du réseau SAGIR, qui est encore trop peu alimenté par les chasseurs du Bas-Rhin.

En 2008, 6 lièvres (dont 3 cas de tuberculose), 4 lapins (dont 2 VHD), 1 colvert et 2 renards ont fait l'objet d'analyses.

Les remontées du Canal de la Marne au Rhin ont permis de sauver 11 chevreuils en 2008, un système dont l'efficacité sera aussi mise à contribution sur le canal Rhin - Rhône, sur le canal des Houillères et sur un tronçon du canal de la Marne au Rhin entre Brumath et Vendenheim, soit 50 pièces dont le financement sera pris en charge par la fédération des chasseurs du Bas-Rhin et la Région Alsace.

Association Bas-Rhinoise pour le Petit Gibier



En 2008 l'A.B.R.P.G. a poursuivi ses efforts de communication envers les chasseurs, mais aussi le grand public. C'est ainsi qu'en complément des traditionnelles manifestations cynégétiques du département (Kolbsheim, Decathlon), un stand a été tenu dans le cadre de la Foire européenne à Strasbourg. Ce fut une occasion d'échanges et de rencontres très fructueuses avec le grand public, mais aussi avec les agriculteurs et apiculteurs associés à la démarche. Plusieurs projets de jachères ont été concrétisés suite à la foire. L'association s'est également fortement investie sur le dossier des dégâts de petit gibier, la pugnacité de son président Fernand Grasser ayant permis à plusieurs reprises de diminuer les montants réclamés pour des dégâts sur tabac et colza.

Cette dernière culture fait d'ailleurs l'objet d'une maladie parasitaire dont les effets peuvent laisser croire à des dégâts de gibier, un élément lui aussi mis en évidence par l'intervention de l'association.

Défense des biotopes, de la petite faune de plaine et des chasseurs de petit gibier, sont les trois piliers de cette association jeune et dynamique.

Gérard Messmer, président des louvetiers du Bas-Rhin, a profité de l'assemblée générale pour annoncer officiellement l'organisation de la messe de Saint-Hubert, pour la deuxième fois, en la cathédrale de Strasbourg, le vendredi 6 novembre 2009.



U.N.U.C.R. Délégation du Bas-Rhin



Emmanuel Handwerk,
représentant
A. Hammer
le délégué
départemental

La saison 2008/09 s'est soldée par 1578 interventions, dont 657 réussites, 578 échecs et 343 contrôles de tir. Les réussites concernent 44 cervidés (6,5%), 85 chevreuils (13%), 521 sangliers (79%) et 7 daims (1,5%), soit 27 721 kg de venaison recherchée et retrouvée par les 40 conducteurs que compte la délégation départementale.

La majorité des animaux a été retrouvée à une distance comprise entre 400m et 5km, mais 25 pièces ont été retrouvées à plus de 5km du départ de la piste.

La plus grande cause d'échec est la gravité de la blessure, il faut donc limiter le risque de tir non léthal (ne pas tirer trop loin, de face ou de derrière, ne pas tenter de tir « difficile » comme le cou ou derrière l'oreille) et c'est aux responsables de chasse d'insister sur ces points auprès de leurs partenaires et invités. En cas de moindre doute, le contrôle de tir doit être systématique.

De nombreux animaux ont été retrouvés à de très courtes distances, sans avoir perdu une seule goutte de sang. En raison de l'évolution de la réglementation, ces contrôles doivent être réalisés dans les plus brefs délais.

Pour faciliter les recherches l'idéal est d'avoir un conducteur « sous la main » lors des battues et il est pri-

mordial de se mettre en rapport avec les territoires voisins en amont de l'action de chasse, afin d'obtenir l'autorisation écrite de poursuite pour le conducteur et son chien.

Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier



Thierry Neff, président



Cette année l'association fête son 10^{ème} anniversaire, avec pour thème principal « *Redonner au chevreuil ses lettres de Noblesse* ».

L'année sera marquée par une série de manifestations, comme le 16 mai avec une formation sur l'utilisation de l'appau du brocard, le 25 juillet avec le traditionnel challenge de tir à l'APTO de Bernardswiller et enfin les 16 et 17 Octobre, avec le week-end du 10^{ème} anniversaire.

Ce week-end sera l'occasion pour tous les chasseurs de présenter leur « meilleur » brocard bas-rhinois, ainsi que des têtes bizarres. Une manifestation agréementée par de nombreuses animations et qui se tiendra dans les locaux de la C.C.I. à la Meinau.

Une présentation des résultats de l'enquête nationale faite par l'A.N.C.G.G. dans le cadre du plan

national de régulation des sangliers initié par la F.N.C., est venue conclure l'intervention de T. Neff. L'A.N.C.G.G. propose que la réglementation soit faite par les différents schémas de gestion cynégétiques départementaux et qu'il y a lieu de leur laisser le temps afin d'être analysés.

Une réglementation nationale serait vraisemblablement une erreur, chaque département étant différent. L'A.N.C.G.G. se prononce pour un agrainage raisonné et de dissuasion toute l'année si nécessaire (*faible glandée, hiver trop rigoureux*), sinon le sanglier ira chercher sa nourriture en créant des dégâts.

Il faut mettre en place des indicateurs de suivi des populations et bannir les tirs sélectifs, hormis la laie meneuse et la laie suitée.

Association des piégeurs et gardes- chasse agréés



Claude Fix, président



En 2008, l'association comptait 450 membres et a participé activement à la formation des piégeurs agréés et des gardes particuliers.

Les dégâts de corbeaux sur les semis de maïs ont projeté l'association sous les feux des médias, avec un article dans les D.N.A., une émission sur les ondes de France bleue Alsace et un reportage sur France 3 alsace,

le tout dans un laps de temps de 48H. Une opération imprévue mais qui s'est avérée très utile !

Dans un autre registre, l'association a organisé une battue fictive comme l'avait fait précédemment le GGC de la Plaine de la Bruche. Une opération qui a rencontré un franc succès et qui sera reconduite le 12 septembre prochain.

La campagne de prélèvement de sang sur renard a été momentanément suspendue, mais reprendra dès cet automne, après l'organisation d'une formation spécifique destinée à assurer un maximum de sécurité aux manipulateurs de carcasses.

Après 20 ans d'existence, le comité de direction souhaite accueillir de nouvelles têtes et donc de nouvelles idées. Avis aux amateurs.

Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin



Gilles Mercier, président



L'association compte actuellement 45 membres, un chiffre sensiblement supérieur aux années précédentes, dont 4 allemands qui viennent chasser en France car la chasse à l'arc est interdite dans leur pays.

La session de formation du printemps, organisée comme chaque année conjointement avec les archers haut-rhinois, s'est déroulée dans le Bas-Rhin. Cet automne, la session se déroulera dans le Haut-Rhin.

Comme tous les ans l'association participe à la fête des piégeurs, où son stand suscite beaucoup d'enthousiasme. Autres interventions au cours de l'année 2008, les épreuves « arc » du brevet grand gibier de l'A.N.C.G.G. et le « salon de la nature » à Dossenheim sur Zinsel. Plusieurs battues au petit et grand gibier ont permis aux membres de se retrouver sur le terrain, sans compter les sorties régulières sur le territoire du Fleckenstein, mis à disposition par la fédération des chasseurs.

Des sorties accompagnées permet-

tent d'y former les jeunes chasseurs à l'arc, mais force est de constater que les flèches ne suffisent pas à réguler la population de sangliers. Des sorties mensuelles à la carabine, ainsi que des tirs de nuit, sont venus prêter mains fortes aux archers afin de réduire les dégâts de prairie.



NISSAN NAVARA

UNE FORTE PERSONNALITÉ, UN PRIX DOMPTÉ.

- Climatisation automatique bi-zone
- Système mains-libres Bluetooth
- Régulateur de vitesse
- Jantes alliage 16"
- Moteur Diesel 2.5 dCi 171 ch et 403 Nm de couple
- Capacité de remorquage de 3 tonnes
- Homologué véhicule utilitaire (fiscalité avantageuse)

**NISSAN NAVARA
KING CAB SE**

A partir de **19 990 € HT**
Soit une remise de **5 100 € HT**

À découvrir chez votre concessionnaire NISSAN.

LNG GRASSER	HAGUENAU 103 route de Bitche 03 88 05 23 23	SAVERNE 95 rue de Dettwiller 03 88 02 50 55	STRASBOURG SOUFFELWEYERSHEIM Sortie 49.1 38 rue des Tuileries 03 88 19 77 77
------------------------	--	--	--

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.nissan-offres.fr

SHIFT...the way you move

AUTREMENT...mobile. (1) Plus ou 11/12/2008 du NISSAN King Cab SE gamme 2008 avec options Pack Ultimate et peinture métallique. Coût une remise initiale de 4 526,75 € HT - ou plus ou 01/08/2008 de 26 128,75 € HT - valable depuis le 01/12/2008 et une remise complémentaire de 1 510 € valable à compter du 11/12/2008, dans la limite des 102 véhicules en stock au 08/12/2008. Offre réservée uniquement aux professionnels (hors location et ventes Retail) non cumulable avec d'autres offres en cours, chez les concessionnaires participants. Modèle présenté avec jantes d'attente (173) de celles associées sur le modèle proposé (175). (2) Lancées à 100 000 km.

NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 4 283 800 € RCS Nanterre 489 809 174 - Parc de l'Industrie - 12 avenue Jean Kœberlé - 92184 Nanterre Cedex

Remise des distinctions honorifiques

Médailles de bronze de la Fédération :

M. Bernard BACHER



Depuis le 1^{er} brocard tiré en forêt domaniale du Hohwald le 8 juin 1952, Bernard Bacher en est aujourd'hui à son 55^{ème} permis ! Il aime la convivialité des battues, mais préfère la solitude du mirador ; une passion intense pratiquée essentiellement en Alsace.

M. Jean KAEMMERLE



Une médaille de bronze décernée à un jeune homme de 83 printemps, qui sort un peu des sentiers battus.

Ni chasseur, ni garde-chasse, ni piéteur, mais donateur d'une parcelle au profit du FARB, sur le ban communal de Dambach la Ville où il réside. Un geste généreux en faveur de la préservation de la petite faune de plaine.

M. Joseph LAZARUS



Diplômé d'honneur de la fédération en 1999 pour « services rendus à la chasse », garde-chasse de 1972 à 2006, piéteur actif spécialiste des pies (50 par an), le verdict est sans appel pour ce récidiviste : une médaille de bronze !

Médailles d'argent de la Fédération :

M. Charles HOEH



A 84 ans, son slogan c'est encore et toujours rendre service à la chasse ! Diplôme d'honneur de la fédération en 1993, médaille de bronze en 1997, un palmarès qui a lui seul en dit long sur cette passion de la chasse qui traverse le temps, pour l'amélioration de la faune et de ses habitats.

M. Marcel LAUGEL

Garde-chasse depuis 1961, au service du même locataire depuis 48 ans. Un homme qui est sur tous les fronts, toujours prêt à rendre service : piégeage, remon- tées à gibier sur le canal, aménagement

de territoire ; une grande expérience qu'il partage et qu'il transmet sans compter aux générations futures.



Médaille d'or de la Fédération :

M. Richard BISCHOFF



Passionné de chasse depuis l'âge de 16 ans, membre du conseil d'administration de notre fédération pendant plus de 34 ans, il a mis toutes ces années au service des chasseurs en s'investissant dans de nombreux domaines comme l'élaboration des cahiers des charges successifs ; des travaux sur le droit de la chasse et, bien sûr, en tant qu'avocat, en plaçant de très nombreuses affaires de braconnage entre autres, ainsi que le long procès qu'il a fallu mener contre la Ville de Strasbourg et qui vient enfin de trouver son épilogue.

Il continue à oeuvrer pour la chasse et les chasseurs en participant à la formation des gardes-chasse particuliers et à l'élaboration d'un cahier des charges pour Strasbourg.

Clément SCHEIDT
Création et entretien de jardins

**Pavage - Dallage
Petite maçonnerie
Travaux en hauteur**

Tél. 03 88 80 41 76
67250 SCHOENENBOURG

J. FORGIARINI

**Carrelage
Marbre
Granit
Sanitaire
Meubles de bain**

227 route Nationale
67250 HOENHEIM
Tél. : 03 88 74 70 20

4, rue Transversale C
67550 VENDENHEIM
Tél. : 03 88 18 41 41

29 rue Schumann
68170 REICHEIM

<http://www.forgiarini.net>



ESPACE CHASSE & ENVIRONNEMENT

Cette rubrique est dédiée à l'Espace Chasse & Nature du Herrenwald, entériné par l'assemblée générale d'avril 2008. Vous y trouverez toutes les informations relatives au projet, afin de suivre chaque étape du chantier.



Le chantier du cyné-tir avance !!!



Ouverture
du Cyné'tir prévue
le 15 septembre 2009

Appel à candidatures

Les personnes qui désirent devenir « Responsable d'encadrement au Cyné'tir », sont priées d'adresser un courrier ou d'appeler Béatrice Roecker à la Fédération des chasseurs (03.88.79.12.77).

Elles seront conviées à un entretien préalable.

Un artisan remarquable au coin de votre rue Jean-Charles BUFFENOIR

Retenez ce nom ! Il appartient à un homme au parcours insolite. Un homme dont on entendra parler sur la place des armuriers.

Dans un atelier en plein chantier, un jeune homme jongle entre les coups de fils, un pan de maçonnerie à terminer, les meubles à agencer et quelques finitions en menuiserie. L'installation s'achève enfin bientôt.

Il peut retrouver sa passion : celle des armes. Une passion acquise dès son plus jeune âge, lorsque son père allait chasser.

« J'avais besoin de toucher les armes, de les sentir de mes doigts, parcourir leurs reliefs et humer leur odeur de poudre et de graisse dont elles étaient imprégnées - dit-il, les yeux qui brillent. A partir de là, je savais que je voulais devenir un armurier et que je vivrai de cet art. »

Son diplôme Liégeois en poche, il part

autre-Manche parfaire son savoir-faire et - pendant plus de 10 ans - fait le tour des plus grandes maisons d'Angleterre telles Holland & Holland et Purdey.

« Je cherchais ce savoir faire si particulier, si propre aux anglais... »

Mais l'appel de sa terre d'origine a été plus fort. Le voilà qui revient dans son village natal : Lipsheim. Un endroit stratégique, parce qu'accessible. Proche de Strasbourg, capitale alsacienne et européenne. Bientôt l'ouverture. Tout est prêt. Les machines sont rodées.

Encore quelques finitions ça et là, et de ses mains en or, il est capable de tout faire : réparer, rénover, fabriquer et customiser. Un homme unique, ouvert au monde. Et ce n'est peut-être pas par hasard que certains traversent les frontières pour lui confier leurs merveilles.



BUFFENOIR

Jean-Charles BUFFENOIR 36, Impasse de la Gare 67640 LIPSHEIM - Tél. 03 88 68 16 96 / Fax 03 89 96 19 19

LA REGLEMENTATION DE LA CHASSE EN ALSACE-MOSELLE

(première partie)

par Philippe Wolff - responsable chasse à la D.D.A.F. du Bas-Rhin

La chasse consiste dans la recherche, la poursuite et la capture ou la mise à mort de mammifères ou d'oiseaux vivant à l'état sauvage, le gibier. C'est l'ensemble des actes ayant pour but ou pour effet l'acquisition d'un droit de propriété sur des animaux qui n'appartiennent à personne (*res-nullius*). La chasse a ses lois et sa jurisprudence. Elle fait l'objet d'une réglementation spéciale. L'exercice de la chasse intéresse le bon ordre et la sécurité publique. Il faut prévenir le maraudage et le danger que peut représenter l'usage des armes de chasse pour les autres utilisateurs de la nature. Par ailleurs, un équilibre entre protection de la nature et chasse doit être trouvé. De même, la recherche ou le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique demeure une priorité pour les forestiers et les chasseurs. Enfin, la chasse a lieu sur des fonds ruraux dont il faut protéger les récoltes contre les dégâts commis par certaines espèces (lièvres sur les jeunes plants de tabac, sangliers sur prés et cultures agricoles, abrutissement des chevreuils sur les jeunes plantations forestières, écorçage d'arbres par les cerfs, etc.). La réglementation est donc particulièrement complexe et sans cesse évolutive. **Par rapport au droit général de la chasse applicable sur le territoire national, il existe en Alsace et en Moselle, trois spécificités locales.**

Il s'agit de la location des chasses communales, de l'indemnisation des dégâts de gibier, ainsi que des périodes de chasse et le tir du nuit.

La location de la chasse des chasses communales

La pratique de la chasse en Alsace-Moselle s'exerce dans un contexte très particulier selon une procédure d'amodiation issue d'une loi d'empire allemand, intégrée dans le droit local (*loi du 07 février 1881 codifiée au livre IV du Code de l'Environnement*).

Dans ces trois départements, le droit de chasse est administré par les communes au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. En d'autres termes, la commune est le mandataire légal des propriétaires privés pour l'administration du droit de chasse sur l'ensemble du ban communal et ce mandat lui confère l'obligation de procéder à la location de la chasse.

Dans l'hypothèse où la chasse ne serait pas louée, la commune serait tenue à la réparation des dégâts causés par les espèces chassables et plus particulièrement de ceux causés par les sangliers aux cultures agricoles qui ne seraient plus indemnisés. De plus, la destruction des espèces nuisibles incomberait systématiquement aux communes dans le cas où elles décideraient de ne pas louer la chasse.

La loi du 21 juin 1996 a modernisé le droit local de chasse en ce qui concerne la procédure d'amodiation.

Elle a donné la possibilité aux communes de louer la chasse soit par la voie d'une adjudication publique, soit par une procédure de gré à gré ou par un appel d'offre. Elle a également introduit la notion de personne morale locataire dont la moitié des membres doit résider à proximité du territoire de chasse. Enfin, elle a conforté le droit de priorité du locataire sortant.

La durée des baux de chasse est de 9 ans. L'actuel bail a débuté le 02 février 2006 et s'achèvera le 1^{er} février 2015. La location de la chasse doit porter sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des parties agglomérées de la commune avec ses voies et places, les jardins publics, les ouvrages de navigation, les bassins et les plans d'eau utilisés de façon constante et les enclaves réservées par l'Etat. Sont également exclus, les terrains militaires, les emprises de réseau ferré de France, les forêts domaniales, les forêts indivises entre l'Etat et les autres propriétaires et les terrains clôturés d'une façon étanche faisant obstacle à toute communication avec les propriétés voisines.

Tous les autres terrains doivent être loués à la chasse. Il appartient aux

À cora Mundo',
on ne badine pas avec **la qualité**



399€

dont éco-part. 0,03€*

PENTAX

**APPAREIL PHOTO
NUMERIQUE BRIDGE
RÉF. X70**

Caractéristiques techniques :

- zoom optique 24 x (équivalent 26-624 mm)
- 22 modes scènes
- mode vidéo HDTV 30 im/s avec son
- détection visages, sourires et yeux fermés
- slot SD/SDHC
- alimentation batterie
- entièrement débrayable
- garantie 2 ans

Le X70 se situe à la croisée des chemins du reflex et du compact numérique. Il multiplie le champ des possibles avec son zoom exceptionnel 24 x grand-angle. Alliant l'extrême flexibilité et la qualité d'usage d'un reflex, les dimensions réduites d'un compact et la vidéo HD d'un caméscope, c'est le compagnon idéal de tous les chasseurs.



A4 (sortie 49) Mundolsheim



*L'éco-participation, un geste citoyen pour notre environnement - Depuis le 15 novembre 2006, lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique, en payant une "éco-participation", vous participez au financement de la collecte et du recyclage d'un ancien équipement équivalent. Ne jetez plus vos anciens appareils, rappez-les dans un point de collecte.

communes de déterminer les terrains de la circonscription communale qui seront exclus de la location ainsi que la superficie sujette à la location. Cette location a lieu conformément aux conditions d'un règlement, dénommé cahier des charges type, arrêté par le Préfet. (*Arrêté préfectoral du 27 juin 2005 fixant le cahier des charges type pour le bail de chasse 2006-2015*).

Le produit de la location de la chasse, versé par le locataire, est réparti entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds qui sont compris dans le lot affermé. Cependant, l'article L.429-13 du code de l'environnement dispose que « le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les 2/3 au moins des propriétaires représentant les 2/3 au moins des fonds situés sur le territoire communal... ». Dans le Bas-Rhin, 81 % des loyers de chasse sont abandonnés aux communes.

L'article L.429-4 du code de l'environnement dispose que « le propriétaire peut se réserver l'exercice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de vingt-cinq hectares au moins d'un seul tenant, sur les lacs et étangs d'une superficie de cinq hectares au moins ». Lorsqu'une commune possède des terrains situés sur un autre ban communal, elle peut se réserver le droit de chasse au même titre qu'un propriétaire privé.

Cependant, elle est obligée de louer les terrains réservés conformément aux modalités fixées par le cahier des charges type.

En application de l'article 1719 du Code civil, la commune a obligation d'assurer la jouissance paisible de la chasse. En revanche, elle ne peut être tenue pour responsable des troubles que les tiers pourraient occasionner au locataire de chasse. Le locataire, lorsqu'il signe le contrat de location, s'engage quant à lui à respecter l'ensemble des lois et règlements relatifs à la chasse.

Les principaux textes réglementaires opposables au locataire des chasses communales sont :

- Le code de l'environnement (livre IV titre II),
- Le cahier des charges type pour la période de chasse 2006-2015,
- Le schéma départemental de gestion cynégétique 2006-2012,
- l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement,
- l'arrêté préfectoral du 11 juin 2007 relatif à la sécurité publique à l'occasion des actions de chasse et aux prescriptions techniques applicables pour l'exercice de la chasse et la destruction des animaux classés nuisibles,
- les arrêtés ministériels et préfectoraux fixant les périodes de chasse.



L'indemnisation des dégâts

Cette disposition locale est fixée par les articles L.429-23 à 26 et R429-8 à R429-14 du Code de l'Environnement.

En effet, si un fonds, sur lequel le droit de chasse n'est pas détenu par celui qui en est le propriétaire, a été endommagé par des **sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins**, le titulaire du droit de chasse est obligé à réparer les dommages envers la personne lésée. En revanche, le locataire n'est pas obligé d'indemniser les dégâts causés aux jardins, vergers, pépinières et arbres isolés si le propriétaire a négligé de les protéger.

Procédure d'indemnisation des dégâts de gibier autres que ceux commis par les sangliers

Un estimateur choisi parmi les habitants d'une commune voisine, chargé d'évaluer les dommages, est désigné dans chaque commune pour la durée du bail. L'estimateur est nommé par le maire avec l'accord du locataire de chasse et du Conseil municipal. Cette nomination est





causés par le gibier

soumise à l'approbation révocable du préfet. A défaut d'accord, le préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur.

Pour obtenir réparation des dommages, le requérant adresse sa réclamation au maire qui provoque une réunion (L.R.A.R.) sur les lieux.

En cas d'absence de l'un ou de l'autre partie, il sera quand même procédé à la constatation et à l'estimation des dégâts.

Chacun des intéressés peut exiger que les dommages soient évalués à l'époque de la récolte. L'estimateur dresse un procès-verbal de l'évaluation des dégâts et fixe le montant des indemnités.

Le procès verbal est déposé en mairie moins d'une semaine après la réunion.

Une opposition à l'estimation peut être formulée auprès du maire dans les deux semaines suivant l'estimation.

A défaut d'action intentée auprès du Tribunal d'Instance dont relève la commune bailleresse dans les deux

semaines suivant cette opposition, les dommages sont considérés comme étant définitivement fixés.

Enfin, lorsque des dommages ont été constatés, l'estimateur a droit, sur sa demande, à des frais qui sont à la charge de celui qui en est responsable. Néanmoins, sur la demande de l'estimateur, la commune est tenue de lui verser la somme réclamée, à charge pour elle de se retourner contre la partie à laquelle incombent ces frais.

Dispositions particulières à l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers.

Les fonds départementaux d'indemnisation des dégâts de sanglier (FDIDS) sont chargés d'indemniser les dégâts causés par les sangliers aux exploitants agricoles.

Il est à noter que seuls les dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles sont indemnisables par le FDIDS. Les demandes d'indemnisation sont adressées, dès la constatation des dégâts, au FDIDS qui délègue un estimateur pour examiner de manière contradictoire les cultures agricoles endommagées. L'estimateur du FDIDS remet séance tenante ses conclusions sur l'imputabilité des dégâts aux sangliers, leur ancienneté, la superficie affectée par ces dégâts, le taux d'atteinte de cette superficie et la perte de récolte prévisible. A défaut d'accord, le tribunal d'instance du lieu des cultures agricoles endommagées est saisi d'une demande en désignation d'un expert judiciaire dans les huit jours suivant la constatation (sous peine de forclusion). En cas de désaccord sur les conclusions de l'expert judiciaire, ce même tribunal est saisi d'une demande en fixation de l'indemnisation dans les huit jours suivant le dépôt du rapport d'expertise (sous peine de forclusion). Enfin, aucune demande d'estimation ou d'expertise judiciaire n'est recevable après la récolte des cultures agricoles endommagées.



PETITES ANNONCES

Un service GRATUIT pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez nous vos annonces (maximum 4 lignes), en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: beatrice.roecker@voila.fr

CHASSE OFFRES

■ Société de chasse de Bonnefontaine propose une part de chasse pour compléter équipe de 4 chasseurs. Ambiance conviviale et sérieuse. Budget 5000 €. ☎ 06.07.03.60.00

■ Locataire région Drulingen / Sarre-union, cherche jeune chasseur de la région pour compléter (à titre gratuit) petite équipe de chasse. Possibilité de sorties individuelles. ☎ 06.20.24.67.81

■ Chasse région Haguenau riche en chevreuils et sangliers, cherche partenaire(s) sur 1100 Ha ou propose part battue + invités sur 2000 Ha. ☎ 06.74.97.39.45 ou bertrand@bfweb.net

■ Locataire âgé cherche partenaire pour modeste lot de plaine 300 Ha, 5 bracelets, 500 €. ☎ 06.32.33.26.43

■ Cherche partenaire pour chasse grand gibier sur territoire privé 170 ha, massif du Donon, 1500 €. ☎ 03 88 49 25 57

Cède chasse de plaine 346 ha, ruisseau et bosquets à Mussig, bordure forêt de Sélest. Env. 3000 €. ☎ 06.62.03.02.09

■ Part dispo. affût-battue, région la Petite-Pierre, 1000 Ha, sangliers, chevreuils, cervidés, chalet sur place. ☎ 06.85.30.89.75

www.dima-hunting.fr

CHASSE DEMANDES

■ Cherche chasse petits gibiers au chien d'arrêt dans le 67, avec possibilité de chasser la bécasse. ☎ 06.86.07.55.61

ARMES ET OPTIQUES

■ Vends carabine CZ mod. 98 cal. 9.3x62 + lunette Seeadler 1.5-6x42 rét. 4, montage pivotant EAW diam 30, visée fibre optique, crosse synthétique hogue inc., TBE, 2 boîtes de cartouches S/B sp 18.5 g. 1200 € à déb. ☎ 06.86.44.72.78

■ Vends mixte Zoli 16/70 + 7x65R + point rouge Docter sight montage à crochets. 1500 €. ☎ 06.86.34.65.16

■ Vends Drilling Krieghoff 7x65R + 12/70 TBE avec point rouge, 3200 €. ☎ 06.82.01.51.61

■ Vends jumelles Zeiss Dialyt 8x56T, 950 €. ☎ 06.08.80.77.85

■ Vends express Chapuis 8x57 JRS + lunette Zeiss Diavari Z 2.5-10X52 + .22LR Mauser + balles 9.3x72. ☎ 03.88.87.32.20

■ Vends carabine MDD77 parfait état cal. 7RM + lunette Zeiss classic 3-12x56 montage pivotant + point rouge Bushnell, 3000 €. ☎ 06.72.00.65.91

■ Vends Drilling Sauer & Sohn cal. 8x57 JR + 16, lunette Zeiss 1.5-6x42 montage EAW, TBE, 2500 €. ☎ 06.08.31.29.96

VÉHICULES

■ Nissan Terrano 07/2001, 40 000 Km vert country, cuir, clim, TOE, ensemble soigné. 8000 €. ☎ 06.08.07.87.04

■ Freelander 2 SE, 160 cv, 41 000 Km, mod. 2007, toutes options, vitres teintées, garantie, 23500 Euros. ☎ 03.88.50.94.58 ou 06.15.11.48.33

■ Toyota BJ 46 mod. 1984, 285 000 km pour moteur, treuil et pièces. ☎ 03.88.87.32.20

CHIENS

■ Vends 9 chiots Drahthaar LOF nés le 17 avril, 3 mâles et 6 femelles, robe brune ou noire. Mère VGP 324 pts, SW1 24h, brevet UNUCR, n° 195460. Père Hegenwald 227 pts, VGP 322 pts. Parents champions de travail (origine Allemagne). ☎ 03.88.86.51.09

■ Vends Rouges de Bavière dispo. Fin juin. Mère n°250269600736880. ☎ 06.08.07.93.98

■ Vends 6 Rouges de Hanovre (3 mâles 3 femelles), pucés, vaccinés, non LOF. Mère n° 250269801012. ☎ 06.84.61.57.74

EMPLOIS

■ Jeune retraité conducteur UNUCR, cherche place de garde-chasse temps partiel secteur vallée de la Bruche, Donon, Champ du Feu, Hohwald.

☎ 03.88.38.20.71 ou 06.86.34.81.79

Pour votre prochaine voiture, visez le juste prix !

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).



Depuis 20 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 27 permis à son actif.

Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5, rue Ste Anne - 67150 ERSTEIN - Tél 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com - kleininterautos@9business.fr

CASSEZ DES PLATEAUX À PRIX FRANKONIA !

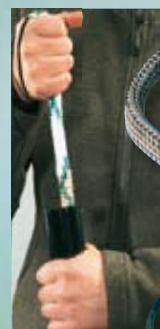
5ème catégorie



MERCURY

**Fusil superposé
Mercury Light Trap**
Calibre : 12/70.
Canon : 76 cm, bande de
8 mm, épreuve billes d'acier.
Chokes : interchangeables
(1/4, 1/2, 3/4, 1).

Système : bascule acier.
Détente : monodétente.
Crosse : en noyer huilé, dos
de crosse réglable.
Poids : env. 4 kg.



Livré en mallette de
Luxe, avec serrures
à combinaison et étui
de rangement pour
les chokes.

- 1 fusil de sport Mercury Light Trap
 - 1 Mallette Luxe Negrini
 - 1 Cordon de nettoyage
Quick Clean
 - 1 bombe Ballistol 200 ml
 - 1000 Cartouches
Winchester X2 7 1/2 24 grs
- Ref 157201
Prix 1647,80€ 1179€
Offre limitée à 16 ensembles

au lieu de 1647,80€
1179€
seulement

Vous économisez 468,80 €

L'ouverture à petit prix:

ENFIN UN KIPPLAUF DIGNE DE CE NOM À PRIX CANON !

MERCURY

Frankonia Chasse Passion
réussit le pari de mettre
sur le marché français le
premier Kipplauf digne de ce
nom à moins de 1000 €.

Kipplauf 98 Mercury Eco-Forest

Fabriquée dans la grande tradition
italienne cette arme allie technici-
té, élégance et précision, ce qui
n'est pas le cas des armes dans
cette gamme de prix.

- Carabine basculante avec
armement séparé
- Bascule forgée en acier spécial
nickel-chrome
- Canon en acier chrome molybdène
martelé à froid

- Détente directe à 850 grs
- Double verrouillage
- Fines gravures en arabesques
- Crosse noyer finition huilée avec
léger dos de cochon
- Rail 11 mm pour montage basculant
- Poids : 2.750 Kg selon calibre
- Calibres disponibles 7x65R
et 30R Blaser

Ref 155534
Prix 990 €

990€
seulement

Super Prix !

Veuillez joindre à votre commande une
photocopie recto-verso de votre permis
de chasser et de la validation annuelle en
cours ou de votre licence de tir en cours
de validité + une photocopie recto-verso
certifiée conforme de votre CNI. Cette
arme sera livrable au cours du mois de Mai.

18, rue du Château,
68190 Ensisheim

4, rue Transversale C,
67550 Vendenheim



FRANKONIA
CHASSE PASSION

Téléphone 0 890 710 052
(0,15 € par minute)

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr



Promos de Juin

Retrouver toutes nos offres sur
www.kettner.fr

ACHETEZ RUSÉ !

-30%

Browning ACERA
Verrouillage linéaire

~~999€~~
699€

Offre complète et montage pivotant

avec lunette N° 3
~~1422€~~ **1090€**



BROWNING



BROWNING

-40%

Browning BLR
Levier sous-garde

~~1010€~~
590€

Offre complète et montage pivotant

avec lunette N° 3
~~1433€~~ **949€**



Chien articulé

Leica

-20%

SUPER PRIX
Quantité limitée

1 Carabine Browning Acera

Carabine à réarmement linéaire : un carabine rapide comme l'éclair, un seul geste suffit : pousser et tirer !

Verrouillage particulièrement sûr et efficace grâce à son verrou rotatif à sept tenons, qui prend fermement appui dans le canon. Bande de battue avec guidon lumineux et réglable. Détente directe. Sûreté de détente par bouton pression situé sous le pontet. Crosse en noyer verni satiné, avec dos de cochon, joue bavaroise et sabot amortisseur de recul. Chargeur amovible, capacité 4 cartouches. Canon de 51 cm. Poids : 3.2kg.

N°. 14345, Calibre 243 Win., 2 pièces

~~999€~~ **599€**

N°. 14345, Calibre 270 Win., 12 pièces

~~999€~~ **699€**

2 Carabine Browning BLR

Élégante carabine à levier de sous-garde, elle est à l'aise partout, que ce soit posté ou en mouvement, son levier joue un rôle d'arme très sécurisant lorsqu'on doit progresser dans des milieux difficiles, arme à la bretelle ou à l'épaule. Réarmement par levier, avec chien articulé pour blocage en position semi armée. Ejection latérale. Finition soignée avec crosse en noyer, avec poignée pistolet et joue et quadrillage. Devant tulipe et sabot amortisseur anti-recul. Visée réglable. Détente directe. Chargeur amovible, capacité 4 cartouches. Canon de 51 cm. Livré avec verrou de pontet et anneaux-grenadières. Poids : 3.1kg. Calibre 22-250 Rem. Quantité limitée à 10 pièces.

N°. 814085

~~1010€~~ **590€**

Armes 1, 2 : 5^{ème} catégorie.



NOUVEAU

3 TROPHY 3-12X56RL

Traitement Amber Bright à contraste élevé qui permet de distinguer le marron du cerf de tous les autres marrons du bois. Traitement multicouches accumulant un maximum de lumière lorsque vous êtes à l'afût à l'aurore ou au crépuscule. Tube monobloc. Étanche, anti-buée, antichoc. Purgée à l'azote. Oculaire à réglage rapide. Une lunette à fort grossissement qui dispose d'un grand objectif de 56 mm pour une luminosité optimale. Particulièrement adaptée à la chasse dans des conditions de luminosité très réduite. Réticule à point lumineux.

-25%

TROPHY 3-12X56
réticule lumineux
~~399€~~
299€



Jumelles Geovid
avec télémètre intégré !

Importantes
baisses de prix !

8x56 BRF, qté 3	2380€ 1899€
15x56 BRF, qté 3	2395€ 1999€
8x42 BRF, qté 2	2070€ 1649€
10x42 BRF, qté 4	2140€ 1699€

Kettner
CHASSE ET CAMPAGNE

Derrière Darty, rue du Prayon - ZAC du Prayon - ZAC d'Augny 2000 à Augy (57685)
Autoroute A 31, sortie N° 30, à 7 km au sud de Metz
Renseignements au 0826 620 666 (0,15 € TTC/mn) - www.kettner.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.